



Ministère du Pétrole et des Energies

LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE (LPDSE) 2019-2023

PLAN D' ACTIONS



23 JUIN 2019

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACI	Accord de Coopération Inter-Etat
AEME	Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AMR	Automatic Meter Reading
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BT	Basse Tension
BCC	Bureau Central de Conduite
BCI	Budget Consolidé d'Investissements
BM	Banque Mondiale
BRC	Bureau Régional de Conduite
CAE	Contrat d'Achat d'Energie
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Concessionnaire d'Electrification Rurale
COS-PETROGAZ	Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
DEL	Direction de l'Electricité
DFI	Décision Finale d'Investissement
DH	Direction des Hydrocarbures
ENDEV	Energising Development
ENR	Energie Renouvelable
ENRI	Energie Renouvelable Intermittente
ER	Electrification Rurale
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale
FSE	Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestionnaire Délégué Transitoire
GRT	Gestionnaire de Réseau Transport
HFO	Heavy Fuel Oil (Fioul Lourd)
HT	Haute Tension
IPP	Independent Power Producer (Producteur Indépendant d'Electricité –PIE-)
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches agricoles
kWh	Kilowattheure

LPDSE	Lettre de Développement du Secteur de l'Energie
MPE	Ministère du Pétrole et des Energies
MT	Moyenne Tension
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PED	Programme Energies Durables
PERACOD	Programme de promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'accès aux services énergétiques
PETROSEN	Société des Pétroles du Sénégal
PIE	Producteur Indépendant d'Electricité
PNB/SN	Programme National Biogaz
PPER	Programme Prioritaire d'Electrification Rurale
PROGEDE	Projet de gestion durable et participatif des énergies Traditionnelles et de substitution
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUER	Programme d'Urgence d'Electrification Rurale
PV	Photovoltaïque
RI	Réseau Interconnecté
SAIDI	Durée cumulée moyenne d'interruptions ressenties par un client sur une période donnée
SAIFI	Nombre moyen d'interruptions ressenties par un client sur une période donnée
SAR	Société Africaine de Raffinage
Senelec	Société d'électricité
SIE	Système d'Information Energétique
SP/CNH	Secrétariat Permanent du Comité National des Hydrocarbures
SPE	Secrétariat Permanent à l'Energie
TCF	Trillion Cubic Feet : équivalent à 26 milliards de m ³
TER	Taux d'Electrification Rurale
THT	Très Haute Tension
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WAPP	West African Power Pool (Système d'échange d'énergie électrique Ouest Africain –EEEOA)

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
SOMMAIRE.....	4
LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES.....	5
I. Cadre général.....	6
II. Présentation de la LPDSE 2019-2023 et de son cadre de résultats.....	8
2.1. Rappel du cadre stratégique de la LPDSE 2019-2023.....	9
2.2. Cadre de résultats de la LPDSE 2019-2023.....	9
III. Plan d'actions de la LPDSE 2019-2023.....	11
3.1. Domaine d'intervention 1 « Sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbure ».....	15
3.1.1. Plan d'actions du programme 1 « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de gaz et de pétrole ».....	15
3.1.2. Plan d'actions du programme 2 « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures.....	18
3.2. Domaine d'intervention 2 « Amélioration de l'accès durable à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de services ».....	22
3.2.1. Plan d'actions du programme 3 « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité ».....	22
3.2.2. Plan d'actions du programme 4 « Accès à l'électricité partout et pour tous ».....	25
3.2.3. Plan d'actions du programme 5 « Promotion des énergies renouvelables ».....	28
3.2.4. Plan d'actions du programme 6 « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique ».....	32
3.3. Domaine d'intervention 3 « Renforcement de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson ».....	36
3.4. Domaine d'intervention 4 « Amélioration de la gouvernance du secteur ».....	42
IV. CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DE LA LPDSE 2019-2023.....	53
4.1. Domaine d'intervention « sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbure.....	54
4.2. Domaine d'intervention « amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service ».....	57
4.3. Domaine d'intervention « amélioration de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson ».....	62
4.4. Domaine d'intervention « amélioration de la gouvernance du secteur ».....	64
ANNEXES.....	67
Annexe 1 : Cadre logique de la LPDSE 2019-2023.....	68
Annexe 2. Méthodologie et limites.....	71

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau n°01 : Budgets alloués et taux d'exécution en 2016, 2017 et 2018	7
Tableau n°02 : Enveloppe budgétaire du MPE en 2018	7
Tableau n°03 : Répartition annuelle du Budget général de la LPDSE 2019-2023.....	12
Tableau n°04 : Répartition par source de financement du Budget de la LPDSE 2019-2023	14
Tableau n°05 : plan d'actions du programme 1 « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de gaz et de pétrole »	16
Tableau n°06 : Plan d'actions du programme 2 « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures »	19
Tableau n°07 : Plan d'actions du programme 3 « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité »	23
Tableau n°08 : Plan d'actions du programme 4 « Accès à l'électricité partout et pour tous »	26
Tableau n°09 : Plan d'actions du programme 5« Promotion des énergies renouvelables »	29
Tableau n°10 : Plan d'actions du programme 6 « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique »	33
Tableau n°11 : Plan d'actions du programme 7« Renforcement de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson »	37
Tableau n°12 : Plan d'actions du programme 8 « Amélioration de la gouvernance du secteur ».....	44
Tableau n°13 : Cadre de performance du sous-secteur des hydrocarbures	55
Tableau n°14 : Cadre de performance du sous-secteur de l'électricité	58
Tableau n°15 : Cadre de performance du sous-secteur des combustibles domestiques	63
Tableau n°16 : Cadre de performance de la gouvernance et de la régulation	65

Liste des figures

Figure n°01 : Logique d'intervention de la LPDSE 2019-2023	10
Figure n°02 : Répartition par programme du Budget de la LPDSE 2019-2023.....	13

I. Cadre général

Le plan d'actions quinquennal 2019-2023 du secteur de l'énergie est un outil d'opérationnalisation de la LPDSE 2019-2023 à laquelle il s'adosse. L'élaboration récente d'une LPDSE participe de la nécessité pour le secteur de se doter d'un cadre de référence en cohérence avec le PSE¹. Ce document, élaboré suivant une démarche proposée par le Guide méthodologique de la Direction Générale de la Planification (Ministère du Plan) de juin 2014, a été réalisé selon une approche participative. De portée stratégique, la LPDSE 2019-2023 canalise la politique du secteur, formalise sa vision et définit les axes stratégiques, les objectifs majeurs et les principaux programmes du secteur. A ce titre, elle constitue une application au niveau sectoriel des directives communautaires (UEMOA 2009) introduisant au niveau des pays membres, la réforme des finances publiques qui prend en son compte les principes de la Gestion Axée sur les Résultats à travers différents outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation.

Pour la mise en œuvre des orientations stratégiques, la LPDSE 2019-2023 a identifié quatre (4) objectifs spécifiques décliné en programme. Les objectifs spécifiques sont : (i) assurer un approvisionnement sécurisé du pays en énergie suffisante et en qualité ; (ii) développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service ; (iii) renforcer l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson et (iv) renforcer la gouvernance, la régulation, le financement et le suivi-évaluation du secteur. Et ce à travers la réalisation de huit (8) programmes :

- Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz ;
- Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures ;
- Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité ;
- Accès à l'électricité partout et pour tous ;
- Promotion des énergies renouvelables ;
- Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique ;
- Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes ;
- Gouvernance et régulation du secteur.

En ce qui concerne la revue des ressources publiques alloués au secteur entre 2016 et 2018, il convient de noter que le budget général hors financement extérieur du MPE sur la période a connu une évolution positive passant de **15.507.215.000 FCFA** en 2016 à **23.271.715.000 FCFA** en 2018 sous une hausse de **50%**. Le taux d'exécution des ressources publiques du secteur reste satisfaisant. Il est de 89,82% en 2016 et s'est amélioré en 2018 à 97,67%. En 2016, sur un budget total de **15.507.215.000 FCFA**, 73% soit **11.360.000.000 FCFA** du montant sont alloués aux transferts en capital pour le fonctionnement des structures et agences sous tutelle. Les transferts courants représentent 21% du montant alloués soit **3 212 681 000 FCFA** alors que les dépenses de fonctionnement sont de 867.534.000 FCFA.

Concernant l'exercice 2017, même si le taux d'exécution budgétaire (73,86%) a diminué par rapport à 2016, le budget a connu une hausse de 125% passant de 15.507.215.000 à 34.925.215.000 FCFA. Cette

¹ Le PSE 2014-2035 considère le règlement de la question vitale de l'énergie comme une des conditions préalables pour l'atteinte des objectifs d'urgence du pays.

augmentation est consécutive à un rehaussement du budget des transferts en capital qui est passé de 1.360.000.000 à 29.313.000.000 FCFA et des dépenses de fonctionnement qui ont 867.534.000 à 1.767.534.000 FCFA en 2017.

S'agissant de l'exercice de 2018, le budget global hors financement extérieur est de **23.271.715.000 FCFA** contre **34 925 215 000 FCFA en 2017**, soit une diminution de 33%. Cette diminution est la conséquence des baisses enregistrées notamment en grande partie sur les dépenses de fonctionnement qui sont de 51.534.000 Fcfa contre 1.767.534.000 Fcfa en 2017 et du budget pour les transferts en capital, qui sont de 19.009.000.000 Fcfa en 2018 contre 29.313.000.000 Fcfa. Toutefois, en termes d'exécution budgétaire, on note une performance par rapport à 2017. En effet, le taux d'exécution est de 97,67% et connaît une hausse de 23,81% par rapport au taux d'exécution de 2017. Le tableau ci-après présente les budgets alloués et les taux d'exécution pour les exercices budgétaires 2016, 2017 et 2018.

Tableau n°01 : Budgets alloués et taux d'exécution en 2016, 2017 et 2018

ANNEE	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	867 534 000	1 767 534 000	501 534 000
Transferts courants	3 212 681 000	3 804 681 000	3 624 681 000
Investissements exécutés par l'état	67 000 000	40 000 000	136 500 000
Transferts en capital	11 360 000 000	29 313 000 000	19 009 000 000
Budget général hors financement extérieur	15 507 215 000	34 925 215 000	23 271 715 000
Taux d'exécution budgétaire	89,82%	73,86%	97,67%

Sur la base, les actions prioritaires nécessaires à la réalisation des différents extraits contenus dans les programmes, des activités ont été identifiées puis budgétisées. Enfin, une déclinaison des actions et des ressources a été faite à partir d'un canevas type portant matrice de plan d'actions. Cette matrice indique pour chaque produit, les actions prioritaires et les activités à réaliser, les prévisions budgétaires sur une base annuelle ainsi que la prévision à l'horizon quinquennal. Elle indique les sources de financement et les structures responsables de l'exécution. Les prévisions budgétaires sont faites compte tenu de l'enveloppe actuelle déjà communiquée par la DAGE et des projections futures. Elles tiennent compte également des appuis prévus des PTF. Le tableau ci-après présente les prévisions budgétaires pour l'année 2019 du MPE allouées par l'Etat.

Tableau n°02 : Enveloppe budgétaire du MPE en 2018

Année	Estimation 2019	%
Personnel	337 336 980	0.71%
Biens et services	481 619 904	1.02%
Transferts courants	33 788 919 280	71.32%
Investissements exécutés par l'Etat	42 500 000	0.09%
Transferts en capital	12 728 000 000	26.86%
Budget général	47 378 376 164	100%

Source : DAGE/MPE

II. Présentation de la LPDSE 2019-2023 et de son cadre de résultats

2.1. Rappel du cadre stratégique de la LPDSE 2019-2023

La vision qui fonde la politique de développement du secteur à l'horizon 2023 est « ***une énergie de qualité, disponible et accessible à tous, à moindre coût et respectueuse de l'environnement*** ». L'objectif global de la LPDSE 2019-2023 par la mise en œuvre des orientations du secteur à l'horizon 2023 est « ***Renforcer l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisantes, à moindre coût, durable et respectueuse de l'environnement*** » en vue de l'atteinte des objectifs d'émergence du pays clairement déclinés dans le PSE. Pour atteindre les objectifs poursuivis par le secteur à l'horizon 2023, la LPDSE se décline en quatre (4) orientations stratégiques qui constituent les principaux axes d'intervention prioritaire en réponse aux défis majeurs identifiés. Il s'agit de : (i) sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières ; (ii) renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement ; (iii) favoriser l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes (iv) renforcer le financement, la gouvernance, la régulation et le suivi-évaluation du secteur.

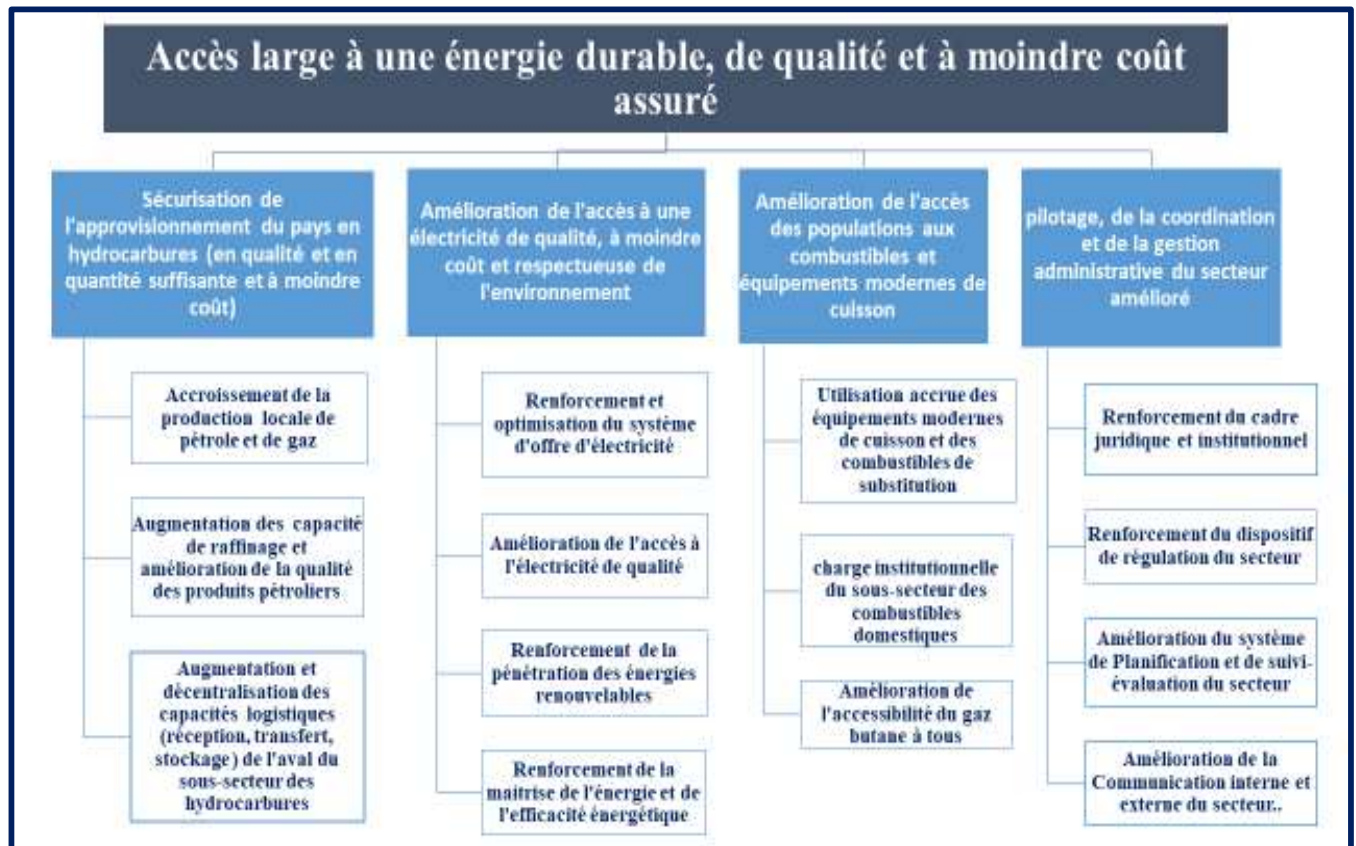
2.2. Cadre de résultats de la LPDSE 2019-2023

Le cadre logique de la LPDSE 2019-2023 est réalisé selon une approche Gestion Axées sur les Résultats (GAR). Cette approche rapporte les principaux objectifs visés par la politique du secteur à l'horizon 2023 à des changements recherchés à court, moyen et long termes et définit une chaîne de causalité (Chaîne de Résultats) qui les sous-tend. La logique d'intervention retenue dans ce cadre procède d'une hiérarchisation des changements recherchés dans le cadre de la politique du secteur selon un lien de cause à effet. A ce titre, le changement ultime, qui reprend l'objectif global de la politique dénommé « Résultat Ultime » présente la contribution que le secteur entend apporter, à travers son action, aux objectifs de développement du pays à l'horizon 2023. Il s'agit « **d'assurer un accès à une énergie durable, de qualité et à moindre coût** ».

Pour contribuer à la réalisation de ce résultat ultime, quatre (4) résultats intermédiaires sont à produire. Il s'agit de : (i) « la sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures, en quantité suffisante et à moindre coût » ; (ii) « l'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service » ; (iii) « l'amélioration de l'accès des populations des combustibles et équipements modernes de cuisson » et (iv) « l'amélioration de la gouvernance et de la régulation du secteur ».

Chaque résultat intermédiaire est décliné en plusieurs résultats immédiats recherchés dans le cadre des programmes définis par la LPDSE 2019-2023. Il convient de rappeler, comme énoncé par le cadre logique (cadre de résultats) de la LPDSE 2019-2023, que la réalisation de chaque résultat intermédiaire découle, d'une part de la production des résultats immédiats cumulés et, d'autre part, de l'atténuation des risques identifiés et la réalisation des hypothèses posées.

Figure n°01 : Logique d'intervention de la LPDSE 2019-2023



III. Plan d'actions de la LPDSE 2019-2023

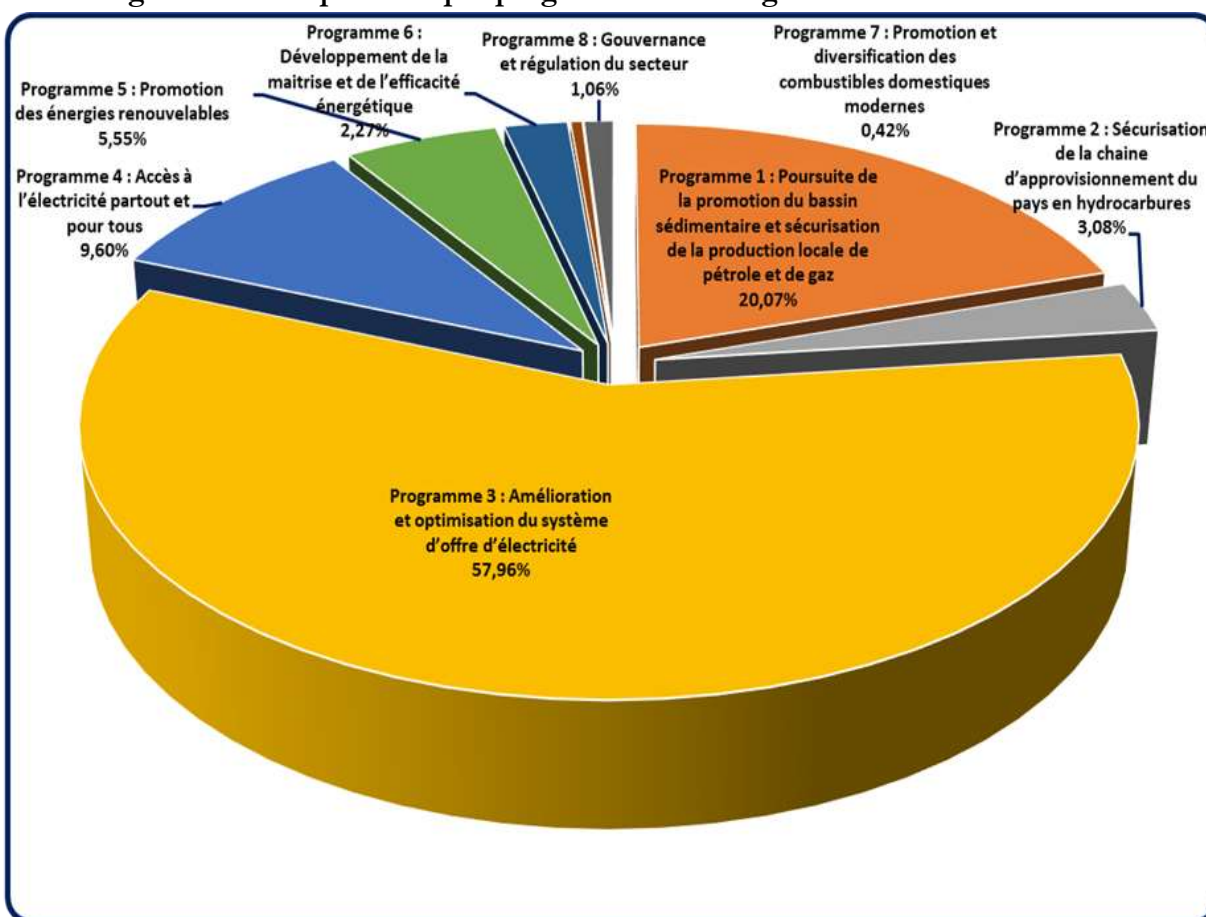
Le budget de mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle du secteur de l'énergie sur la période 2019-2023 est évalué à **3.137.197.000.000 Fcfa**. L'année 2020 comptabilise la part la plus importante (31%) du budget global soit **959.940.000.000 Fcfa** alors qu'en 2023, seuls 6% du budget soit **201.208.000.000 Fcfa** sont utilisés pour la réalisation des options politiques et engagements retenus dans la LPDSE 2019-2023. Le tableau ci-après présente la répartition du budget global par année et par programme.

Tableau n°03 : Répartition annuelle du Budget général de la LPDSE 2019-2023

Programme	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget prév	%
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023		
Programme 1 : Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz	53 965	149 638	218 193	139 737	68 029	629 563	20,07%
Programme 2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	175	4 585	31 915	22 215	37 680	96 570	3,08%
Programme 3 : Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité	467 655	649 156	500 777	171 113	29 600	1 818 300	57,96%
Programme 4 : Accès à l'électricité partout et pour tous	87 902	97 210	65 428	42 121	8 359	301 019	9,60%
Programme 5 : Promotion des énergies renouvelables	24 304	41 225	48 800	31 329	28 345	174 003	5,55%
Programme 6 : Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique	604	6 197	15 883	25 692	22 964	71 339	2,27%
Programme 7 : Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes	1 926	2 785	2 922	2 878	2 728	13 237	0,42%
Programme 8 : Gouvernance et régulation du secteur	3 321	9 145	9 494	7 704	3 503	33 166	1,06%
Total Général	639 851	959 940	893 411	442 787	201 208	3 137 197	100%

La part la plus importante (57,96%) du budget prévisionnel pour la réalisation de la LPDSE 2019-2023 est consacré à la réalisation du programme 3 « amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité ». S'agissant du programme 2 « sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures », il mobilisera 20,07% du budget. Le programme 4 « accès à l'électricité partout et pour tous » quant à lui a mobilisé 9,60% du budget. La promotion des énergies renouvelables, programme 5 sera mis en œuvre avec 5,55% du budget de la LPDSE. Le reste du budget prévisionnel sera réparti entre les programmes 2, 6, 7 et 8.

Figure n°02 : Répartition par programme du Budget de la LPDSE 2019-2023



Le budget total prévisionnel de la LPDSE est estimé à **3.137.197.000.000 Fcfa**. L'analyse du budget par source de financement montre que les PTF, les IPP et les PPP contribuent à hauteur de **1.609.288.000.000 FCFA** représentant plus que la moitié du budget. Les principaux PTF sont AFD, KFW, GIZ, BM et MCC avec le second compact. Les IPP interviendront essentiellement dans l'amélioration du système d'offre d'électricité notamment dans la production. Les privés, quant à eux participeront sous forme PPP, aux financements des projets économiques dans l'accès à l'électricité, les énergies renouvelables, la production d'hydrocarbures ainsi que dans la chaîne logistique de l'aval des hydrocarbures. L'Etat, à travers le BIC contribuera à hauteur de **191.333.000.000 FCFA** du budget. Le reste du budget est à rechercher, il s'agit d'un montant total estimatif de **1.336.356.000.000 FCFA**. Le tableau ci-après présente la répartition du budget par source de financement en millions de FCFA.

**Tableau n°04 : Répartition par source de financement du Budget de la LPDSE 2019-2023
(Millions FCFA)**

Programme	Budget total prévisionnel	ETAT	PTF/ IPP/ PPP	A rechercher
Programme 1 : Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz	629 563	20 157	233 296	376 109
Programme 2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	96 570	1 101	94 405	1 064
Programme 3 : Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité	1 818 300	73 744	1 025 952	718 604
Programme 4 : Accès à l'électricité partout et pour tous	301 019	66 726	127 378	106 915
Programme 5 : Promotion des énergies renouvelables	174 003	7 016	76 013	90 975
Programme 6 : Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique	71 339	8 170	33 133	30 036
Programme 7 : Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes	13 237	5 548	7 964	-275
Programme 8 : Gouvernance et régulation du secteur	33 166	8 871	11 147	13 148
Total Général	3 137 197	191 333	1 609 288	1 336 576

Les éléments de détails budgétaires sont présentés dans les plans d'actions des différents programmes de chaque domaines d'interventions prioritaires de la LPDSE 2019-2023.

3.1. Domaine d'intervention 1 « Sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbure »

Le domaine d'intervention pour l'atteinte du changement « production et approvisionnement du pays en hydrocarbure sécurisés » est décliné en deux (2) programmes : (i) programme 1 « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de gaz et de pétrole » et (ii) programme 2 « sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure ».

3.1.1. Plan d'actions du programme 1 « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de gaz et de pétrole »

Ce programme concentre essentiellement les ambitions de l'état sur l'amont du sous-secteur des Hydrocarbures, notamment celles concernant la mise en place des préalables pour une production pétrolière et gazière locale ainsi que la stratégie marketing et commerciale pour l'intensification de la promotion du bassin sédimentaire. Il s'agira après les récentes découvertes de pétrole et de gaz au Sénégal qui ont rendu la zone plus attractive, d'attirer les explorateurs majeurs en procédant à une promotion ciblée du bassin sédimentaire. Cette promotion nécessitera la mise en place d'une base de données très exhaustive (*data room*) et sera encadrée par un corpus législatif et réglementaire : nouvelle loi qui complète et adapte le code pétrolier, loi sur le contenu local, loi d'orientation sur la gestion et la gouvernance des revenus, ... Ces actions permettront de signer dans la période de la LPDSE 2019-2023 de faire passer le nombre de contrats d'exploration sur les blocs de 11 à 22.

Par ailleurs, il faudra accélérer les développements en cours dans les zones de découverte afin d'aboutir rapidement aux décisions finales d'investissement (DFI), renforcer les capacités financières de PETROSEN pour sa participation effective aux opérations de production auprès des Sociétés pétrolières. De plus, les préalables seront remplis pour passer rapidement aux phases de construction des plateformes en vue d'entamer l'exploitation et la production en 2022 du pétrole pour SNE (Sangomar) et du gaz pour GTA (Grande Tortue Ahmeyin).

La loi encadrant le contenu local a été votée à l'effet de faciliter la création de PME-PMI assurant la logistique au niveau des plateformes de production, ainsi que la fourniture de produits, de services et la sous-traitance pour certaines activités spécifiques dans ce cadre.

Un montant de 629.563.000.000 FCFA a été prévu pour la mise en œuvre du budget prévisionnel du programme 1 : « poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et du gaz » sur la période 2019-2023. Ce montant, alloué au programme 1 permettra la réalisation de trois (03) extrants que sont : (i) l'attractivité du bassin sédimentaire d'un montant global de 2.770.000 FCFA, (ii) la fonctionnalité des infrastructures de production de pétrole et du gaz avec un montant de 526 588 000 FCFA et enfin (iii) un développement du contenu local pour un montant de 205 000 FCFA.

Tableau n°05 : plan d'actions du programme 1 « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de gaz et de pétrole »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2020	2021	2022	2023			
Résultat immédiat 1 : Accroissement de la production locale de pétrole et de gaz.										
Extrant 1.1 : Bassin sédimentaire attractif	1.1.1. Intensification de l'exploration du bassin sédimentaire aussi bien dans l'onshore que dans l'offshore	1.1.1.1. Acquisition de nouvelles données sur le Bassin sédimentaire	150	150	150	150	150	750	PETROSEN	PETROSEN
		1.1.1.2. Faire un audit des données existantes et les centraliser dans un logiciel approprié	100	150	150			400	MPE	MPE/DH
		1.1.1.4. Mettre en place un Système d'information et un cadastre pétrolier/gazier contenant toutes les données pétrolières	25	75	50			150	MPE/GesPetrogaz	MPE/DH
	1.1.2. Réalisation d'actions de promotion du Bassin sédimentaire	1.1.2.1. Participer à des rencontres internationales en vue d'attirer les investisseurs	180	160	160	160	160	820	PETROSEN	PETROSEN
		1.1.2.2. Organiser des dataroom		100	150	150		400	PETROSEN	PETROSEN
		1.1.2.3. Lancer des appels d'offres pour l'attribution des blocs	50	50	50	50	50	250	PETROSEN	MPE/DH
Extrant 1.2. : Infrastructures de production pétrolières et gazières fonctionnelles	1.2.1 Accélération du processus vers la production dans les zones de découverte	1.2.1.1. Etudier les marchés Internationaux et commercialisation des produits pétroliers	20	30	10			60	PETROSEN	PETROSEN-DH
		1.2.1.2. Superviser les projets d'exploration, de développement et d'exploitation de pétrole et de gaz	139	140	140	140	140	699	PETROSEN	PETROSEN et DH
		1.2.1.3. Assistance Technique	350	350	215	215	215	1 345	PETROSEN	PETROSEN et DH

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2020	2021	2022	2023			
		1.2.1.4. Assistance Juridique et Financière	700	400	400	400	400	2 300	PETROSEN	PETROSEN et DH
	1.2.2. Mise en place des préalables pour la transition vers la production du pétrole et du gaz local.	1.2.2.1. Développement du gisement SNE (part PETROSEN 18%)	10 366	63 784	143 119	121 324	66 914	405 507	PETROSEN	PETROSEN
		1.2.2.1. Développement du gisement TORTUE/Ahmeyin (part PETROSEN 20%)	41 866	84 134	73 489	17 058	0	216 546	PETROSEN	PETROSEN
	1.2.3. Elaboration et mise en œuvre d'un plan directeur pour le pétrole et le gaz	1.2.3.1. Elaborer et valider le plan directeur pour le pétrole		30	25	10		65	MPE/Gespetrogaz	DH
		1.2.3.2. Mettre en œuvre le plan directeur pour le gaz		30	25	10		65	MPE/Gespetrogaz	DH
	1.2.4. Mise en œuvre des préalables pour le développement du contenu local	1.2.4.1. Organiser des missions de benchmarking dans les pays pétrogaziers	10	10	10	20		50	Gespetrogaz	DH/Gespetrogaz
		1.2.4.2. Organiser des actions de sensibilisations à l'endroit des PME PMI	10	10	10			30		
		1.2.4.3. Mettre en place des formations certifiantes dans les métiers du pétrole et du gaz		35	40	50		125	MPE/COSPETROGAZ	PME/PMI
Total programme 1 promotion du bassin sédimentaire et sécurisation production locale pétrole et gaz			53 965	149 638	218 193	139 737	68 029	629 563		

3.1.2. Plan d'actions du programme 2 « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures »

Ce programme de l'aval pétrolier répond aux exigences de l'Etat du Sénégal de traiter la production de brut local après modernisation, mise à niveau et adaptation de l'outil de raffinage. Il concentre aussi les actions qui visent à faciliter le transfert et la distribution en vue de sécuriser les approvisionnements du pays en hydrocarbures. Sa mise en œuvre se fera au travers de 2 axes fondamentaux : la chaîne de raffinage et la chaîne logistique.

Pour la logistique d'approvisionnement, de transfert et de Stockage de produits pétroliers et gaziers, les actions à prendre en charge concernent l'élaboration d'un schéma directeur de Développement de la logistique pétrolière et gazière et la réhabilitation et adaptation de la logistique de transport et de transfert des hydrocarbures. Elles ont trait également à l'augmentation et la décentralisation du nombre de points d'approvisionnement en plus du port de Dakar ainsi que des volumes de stockage en produits pétroliers et en gaziers.

Pour améliorer la chaîne de Raffinage, les actions prévues concernent la mise à niveau technique de la SAR, l'adaptation et l'amélioration de son dispositif de production et de sa rentabilité. En plus, dans un souci de respect des normes, les spécifications des hydrocarbures devront être conformes aux exigences internationales notamment en matière de protection de l'environnement. Dans cette optique, un laboratoire national de contrôle de la qualité des produits hydrocarbures sera mise en place.

Le programme 2 « sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures », il a été prévu un montant global de **84.910.000.000** Fcfa pour sa mise en œuvre sur la période 2019-2023. A ce titre, 5 cinq (5) extraits composent le programme 2 pour sa bonne réalisation. Ces extraits sont (i) la fonctionnalité du système d'amélioration et de contrôle qualité d'un montant alloué à 270 000 FCFA, (ii) de 11.660.000.000 Fcfa pour la mise en œuvre de l'extrait mettre en niveau la capacité technique de production et logistique de réception, (iii) la construction de nouvelles capacités de stockage pour un montant de 1.400.000.000 Fcfa, (iv) la réhabilitation et l'extension du réseau de transfert des produits pétroliers et de gaz avec comme montant prévu 335 000 FCFA et enfin (v) la diversification des infrastructures de réception et exportation pour un montant de 84.640.000.000 Fcfa.

Tableau n°06 : Plan d'actions du programme 2 « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2020	2021	2022	2023			
Résultat immédiat 2 : Augmentation des capacités de raffinage et amélioration de la qualité des produits pétroliers										
Extrant 2.1 : Capacités techniques de production mises à niveau	2.1.1 Mise à niveau technique de la SAR, adaptation et amélioration de son dispositif de production	2.1.1.1. Etendre les capacités de production de la SAR (dégoullottage)		4.000	2.500			6 500	Bailleurs de Fonds	SAR
		2.1.1.2. Moderniser les processus de la SAR				4.000	1000	5 000	Bailleurs de Fonds	SAR
	2.1.2. Elaboration d'un schéma directeur de Développement de la logistique pétrolière et gazière	2.1.2.1. Réaliser une étude pour le schéma directeur de l'Aval pétrolier et gazier			100	50		150	PETROSEN Bailleur de Fonds	SP/CNH
		2.1.2.2. Mettre en œuvre les conclusions de l'étude				10		10	MPE/SPCNH	MPE
Extrant: 2.2 : Système de contrôle qualité des produits fonctionnel	2.2.1. Adaptation des spécifications techniques des hydrocarbures aux exigences régionales de protection de l'environnement et création d'un laboratoire de contrôle et de vérification des produits	2.2.1.1. Adapter les normes sénégalaises aux normes ARA		15	15			30	SAR	MPE
		2.2.1.2. Etudier et mettre en place des normes de sécurité sur toute la chaîne de valeur des hydrocarbures	25	30	20			75	SPCNH/DH	DH SP/CNH
	2.2.2. Mise en place d'un laboratoire nationale de contrôle qualité des produits hydrocarbures	2.2.2.1. Sélectionner un cabinet pour la mise en place du laboratoire		20	20			40	Budget SPCNH	MPE-SP/CNH
		2.2.2.2. Sélectionner un opérateur pour le laboratoire				15		15	MPE	MPE-SP/CNH

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2020	2021	2022	2023			
		2.2.2.3 mettre en place un laboratoire et l'exploiter		50	50	10		110	MPE	MPE-SP/CNH
Sous-total résultat immédiat 2 : Capacités de raffinage du pétrole et du gaz et adaptation aux normes internationales			25	115	105	25	-	270		
Résultat immédiat 3 : Augmentation et décentralisation des capacités logistiques (réception, transfert, stockage) de l'aval du sous-secteur des hydrocarbures.										
Extrant 3.1 : Nouvelles unités de stockage disponibles, fonctionnelles et décentralisées	3.1.1. Construire des capacités additionnelles de stockage de pétrole brut et de produits raffinés	3.1.1.1. Suivre l'évolution des réalisations en cours: nouvelles capacités port de Bargny/sendou, Port de Ziguinchor, Port de Foundiougne		20	20	20	20	80	SPCNH	MPE-SP/CNH
		3.1.1.2. Mener des actions incitatives pour la Réalisation de nouvelles capacités de stockage en gaz butane			25	35	60	120		DH-SP/CNH
	3.1.2. Construire des nouvelles capacités de stockage de gaz naturel	3.1.2.1. Construire de nouvelles capacités de stockage pour la production d'électricité		200	300	100		600	Senelec	SENELEC
		3.1.2.2. Construire des capacités de stockage pour les industries nouvelles			200	300	100	600	Bailleurs	PETROSEN
Extrant 3.2 : Réseau de transfert des produits pétroliers et de gaz réhabilité et étendu	3.2.1. Audit du réseau existant de pipes	3.2.1.1. Réaliser l'audit diagnostic du réseau existant de pipes de produits raffinés		30				30	SAR/Distributeurs/ Stockeurs	MPE-SP/CNH
		3.2.1.2. réaliser l'audit diagnostic du réseau		30				30	PETROSEN	MPE

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2020	2021	2022	2023			
		existant de pipes de gaz naturel								
	3.2.2. Réhabilitation des pipes défectueux et installation de nouveaux pipes pour les produits raffinés et de gaz naturel	3.2.2.1. Faire le suivi de la réparation les pipes défectueux			50			50	SPCNH	
		3.2.2.2. Réaliser une étude(technique et institutionnelle) pour l'installation de nouveaux pipes gaz		50	100	75		225	FSI	MPE
		Réaliser de nouveaux pipes								
<u>Extrant 3.3 :</u> Infrastructures de réception/exportation diversifiées	3.3.1. Mise en place d'un poste d'amarrage dédié à l'exportation et au soutage	3.3.1.1. réaliser une étude pour la mise en place du poste d'amarrage	25	40	65			130	SAR/Sociétés d'importation	MPE-SP/CNH
		3.3.1.2. mettre en œuvre les recommandations de l'étude			13 200	7 500	11 500	32 200	SAR/Sociétés d'importation	MPE-SP/CNH
	3.3.2. Réhabilitation des sea-lines obsolètes et réalisations de nouveaux sea-lines	3.3.2.1. Réhabiliter les sea-lines (gaz butane) défectueux	50	100	250	100		500	Total/Gaziers	MPE-SP/CNH
		3.3.2.2. Réaliser un nouveau réseau de sea-line et de gazoduc	75		15 000	10 000	25 000	50 075	A rechercher	MPE/PETROSEN
Sous-total "capacités des infrastructures logistiques"			150	470	29 210	18 130	36 680	84 640		
Total programme 2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures			175	585	29 315	18 155	36 680	84 910		

3.2. Domaine d'intervention 2 « Amélioration de l'accès durable à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de services »

Le domaine d'intervention pour l'atteinte du changement « accès durable à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de services amélioré » est décliné en quatre (4) programmes : (i) « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » ; (ii) « Accès à l'électricité partout et pour tous » ; (iii) « Promotion des énergies renouvelables » et (iv) « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique ».

3.2.1. Plan d'actions du programme 3 « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité »

Ce programme concentre les actions à mettre en œuvre en vue d'augmenter la capacité de production en la faisant passer de 1 249 MW en 2018 à 2 201 MW en 2023. Cette augmentation sera sous-tendue par une amélioration forte du Mix énergétique prenant en compte entre autres le gaz local, l'hydroélectricité, les énergies renouvelables, le charbon, ... à l'effet de baisser le coût de production. Pour faire face aux déclenchements de sources de fortes puissances et à l'intermittence due à la présence de source renouvelable dans le réseau interconnecté, une stratégie de réserve d'exploitation appropriée est mise en œuvre dans le cadre de ce programme :

- Mise en automatiques des régulateurs des unités au fioul lourd
- Mise en place de stockage batteries
- Utilisation d'autres réserves tournantes du système National ou international Interconnecté,
- Etc.

Pour acheminer cette énergie vers la clientèle avec une qualité et une continuité optimales de service, des Réseaux robustes bien structurés de Transport HT, de Distribution MT et BT seront construites. Ces actions permettent de diminuer fortement le nombre et la durée des interruptions en faisant évoluer le SAIDI qui était de 17 h en 2018 à 8 h en 2023 et le SAIFI qui est de 19,03 en 2018 à 15 en 2023. Par ailleurs, à l'effet d'améliorer le rendement en le faisant passer de 82,45% en 2018 à 86% en 2023 des investissements dans la lutte contre les pertes techniques et non techniques sont réalisés des compteurs frontières, compteurs de rendement, sécurisation et visibilité des comptages clientèles, etc.

Le budget prévisionnel du programme 3 « amélioration et optimisation du système d'électricité » sur la période 2019-2023, un montant global de 1.818.300.000.000 FCFA a été prévu pour sa mise en œuvre afin de pouvoir réaliser les trois (3) extraits que sont (i) l'augmentation de la capacité de production pour un montant prévisionnel de 599.262.000.000 FCFA, (ii) le renforcement de la répartition et de distribution du réseau d'interconnexion avec une prévision de 1.175.527.000.000 FCFA et pour finir avec (iii) la réduction des pertes techniques et non techniques qui s'élève à 43.511.000.000 FCFA.

Tableau n°07 : Plan d'actions du programme 3 « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables	
			2019	2020	2021	2022	2023				
Résultat immédiat 1 : Renforcement et optimisation du système d'offre d'électricité											
Extrant 1.1: Capacités de production augmentées	1.1.1. Augmentation de la capacité de production	1.1.1.1. Construire de nouvelles centrales (Malicounda, IPP Cap des Biches 150 MW, Extension Contour Global 33 MW)		82 000	155 000			237 000	AFRICA 50/ IPP à Rechercher /IPP Coutour Global	SENELEC	
		1.1.1.2. Réaliser la centrale solaire EPC de 25 MW de Diass	16 915	0				16 915	KfW	SENELEC	
		1.1.1.3. Réaliser 60 MWc du projet Scaling solar (Kahone et Touba)		35 000	35 000				70 000	IFC invest / IPP	SENELEC
		1.1.1.4. Centrale éolienne de Taïba Ndiaye de 150 MW (PETN)	64 000	128 000					192 000	OPIC (50% dette) EKF (50% dette) Lekela (93% equity)	SENELEC
		1.1.1.5. Réaliser Centrale Solaire de Gorée 500 kW	46	2 624					2 670	AFD	Senelec
	1.1.2. Amélioration du mix tenant compte du « gas to power » à l'effet de baisser le coût du kWh	1.1.2.1. Convertir les centrales Senelec existantes pour préparer leur passage au gaz (C4, C6 et C7)			20 174	15 000			35 174	PPP/ Senelec	SENELEC
		1.1.2.2. Convertir les centrales IPP existantes pour préparer leur passage au gaz (TP, CG)		2 948	5 896	4 723	7 600		21 166	IPP	SENELEC
		1.1.2.3. Mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie de lutte contre l'intermittence	5 111	7 318	11 908	0	0		24 337	MCC, AFD, KfW	SENELEC
		1.1.2.4. Définir un schéma d'alimentation des centrales au gaz							0		DH
	Extrant 1.2 Réponse à la demande fonctionnelle	1.2.1 Extension et densification des réseaux de Transport HT et de	1.1.2.1. Réaliser des projets de Transport	153 625	190 433	122 902	78 750	0	545 710	AFD, BAD, BAD/SENELEC, Kalpataru, Eiffage, BID, BM/BEI, BOAD, Etat du Sénégal, MCC, VINCI, FONDS PROPRES	SENELEC

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
	Distribution (MT et BT)	1.1.2.2.Réaliser des projets de Distribution	213 147	188 333	141 897	64 440	22 000	629 817	AFD, BAD, SENELEC, Kalpataru, BID, BM/BEI, BOAD, Dette Espagnole, emprunt Obligatoire, FSE, Etat du Sénégal, KFW, MCC, FONDS PROPRES	SENELEC/ASER
Extrant 1.3 : Pertes techniques et non techniques réduites	1.3.1. Mise en œuvre d'actions de lutte contre les pertes non techniques	1.3.1.1. acquérir et installer des compteurs à prépaiement pour 65% de la clientèle BT	8 000	8 000	4 500	8 200	0	28 700	A RECHERCHER	SENELEC
		1.3.1.2. Sécuriser le branchement des clients HT, MT et BT	2 311					2 311	EMPRUNT OBLIGATAIRE	SENELEC
		1.3.1.3. Mettre en œuvre des programmes pilotes de sécurisation des marchés et casernes	1 000	2 000	3 000			6 000	SENELEC	SENELEC
		1.3.1.4. Poser des compteurs de rendement dans les postes de distribution	500	500	500			1 500	Emprunt Obligatoire	SENELEC
		1.3.1.5. Poser des Compteurs frontières au niveau de Dakar et des régions	3 000	2 000	0	0		5 000	SENELEC	SENELEC
Total programme 3			467 655	649 156	500 777	171 113	29 600	1 818 300		

3.2.2. Plan d'actions du programme 4 « Accès à l'électricité partout et pour tous »

Ce programme concentre les actions à mettre en œuvre pour intensifier la couverture territoriale par la réalisation de programmes et de projets d'électrification tant en milieu rural qu'urbain à l'effet d'augmenter l'accès pour atteindre en 2023, un taux d'électrification urbaine de 95% et un taux d'électrification rurale de 75%, avec un jalon intermédiaire de 60% en 2019 et un taux minimal par département de 30%. En outre, faciliter l'accès surtout en milieu rural, il sera important de lever certains obstacles avec notamment la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs d'électricité et la prise en charge éventuelle des branchements et des installations intérieures des ménages ruraux.

Par ailleurs, pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales en intégrant l'approche genre, il est prévu la réalisation de projets d'électrification des infrastructures communautaires et des usages productifs avec une incitation pour le développement des systèmes solaires individuels et les mini-réseaux pour les zones isolées. Dans ce cadre, un cadre réglementaire pour les systèmes solaires individuels sera élaboré et validé.

Le programme 4 « accès à l'électricité partout et pour tous » a constaté un budget prévisionnel de **301.019.000.000 FCFA** sur la période 2019-2023. Ce montant alloué à ce programme va servir à la réalisation de trois (3) extrants qui sont entre autre : (i) l'intensification des programmes et projets d'électrification rurale d'un montant de 162 236 000 FCFA, (ii) l'harmonisation du tarif d'électricité au niveau national alloué à 16 000 000 FCFA et enfin (iii) une amélioration des services énergétiques hors réseau pour une valeur de 122 783 000 FCFA pour sa réalisation.

Tableau n°08 : Plan d'actions du programme 4 « Accès à l'électricité partout et pour tous »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
Résultat immédiat 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité de qualité										
Extrant 2.1 : Extension et densification des réseaux électriques	2.1.1 Mise en œuvre des concessions d'électrification rurale (CER)	2.1.1.1 Poursuite de la mise en œuvre des PPER des CER	909	727	654	383	1 500	4 173	BCI+PTF	ASER
		2.1.1.2 PPER dans les 4 CER de Senelec	0	4 200	12 600	4 200	0	21 000	BAD	SENELEC
	2.1.2 Mise en œuvre du Programme National d'Electrification Rurale (PNER)	2.1.2.1 Finalisation du PNUER	20 000	23 000	0	0	0	43 000	BCI+PPP	ASER
		2.1.2.2 Consolidation du PNER	19 679	19 679	19 679	19 679	0	78 715	BCI+PTF	ASER
	2.1.3 Mise en œuvre des ERILs	2.1.3.1 Réalisation d'ERILs	2 624	6 500	3 936	0	0	13 060	KfW	SENELEC
Extrant 2.2 : Tarifs d'électricité harmonisés au niveau national	2.2.1. Mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs d'électricité au niveau national	2.2.1.1. Finaliser la mise en œuvre des tarifs harmonisés dans les CER KNFG et KV								MPE/CRSE
		2.2.1.2. Compensation tarifaire des CER	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000	FSE	ASER
Extrant 2.3 : Services énergétiques hors réseau densifiés	2.3.1 Mise en place d'un cadre de concertation pour l'électrification hors-réseau sensible au genre	2.3.1.1 Synergie et coordination des actions des acteurs du hors-réseau (base de données des projets, système de suivi de la satisfaction clients, etc.)	6	10	10	10	10	46	Banque mondiale, GIZ/PED, ECREEE, Tony BLAIR institute, KfW Compact Energy	MPE
		2.3.2.1 Mise en place d'un cadre favorable pour le développement du hors-réseau (réglementation, normes, incitations, etc.)	6	10	10	10	10	46	Banque mondiale, GIZ/PED, ECREEE, Tony BLAIR institute, KfW, Compact Energy	MPE
		2.3.2.2 Mobilisation de financements pour l'atteinte des objectifs d'électrification	6	10	10	10	10	46	Banque mondiale, GIZ/PED, ECREEE, Tony BLAIR institute, KfW Compact Energy	MPE
	2.3.2 Electrification de localités rurales par	2.3.2.1 Facilité 2 UE pour 76 villages	1 747	2 620	0	0	0	4 367	BCI+UE	ASER

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
	mini-centrales PV et Biogaz	2.3.2.2 Electrification de 300 villages	31 486	23 614	15 743	7 872	0	78 715	KfW-IPEX	ASER
		2.3.2.3 Electrification de 188 villages	7 964	9 500	7 125	4 750	2 375	31 714	BID+BOAD+ECREEE	ASER
		2.3.2.4 Installation de 85 mini- réseaux	0	3 015	2 261	1 507	754	7 537	IRENA (Fonds d'Abu DHABI)	ASER
		2.3.2.5 Projet test d'hybridation (PV et Biogaz) des centrales de Dougué et Sinthiou Fissa à Tamba	187	125	0	0	0	312	BCI+ECREEE	ASER
Total programme 4			87 902	97 210	65 428	42 121	8 359	301 019		

3.2.3. Plan d'actions du programme 5 « Promotion des énergies renouvelables »

Ce programme concentre les actions pour la mise en œuvre des options du Sénégal dans la transition énergétique. Les réalisations dans ce cadre ont pour effet de porter à 18% à l'horizon 2023, le taux de pénétration des énergies renouvelables hors hydroélectricité dans le système électrique. Dans cette optique, l'intervention concernent l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire dans le développement de services productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) ainsi que dans l'électrification des structures communautaires (écoles, postes de santé, etc.) en zone rurale. Cet axe d'intervention prend en compte l'intégration du genre notamment en facilitant l'exhaure de l'eau, la transformation et la conservation des produits agricoles et de l'élevage. Des actions seront réalisées pour le déploiement et la pérennisation de l'éclairage public solaire en rapport avec les collectivités territoriales.

En outre, en vue d'accompagner le développement des énergies renouvelables, des incitations pour la facilitation de l'acquisition d'équipements en énergies renouvelables seront mises en place. A ce titre, le système de rachat du surplus d'énergie produite à partir de sources renouvelables sera appliqué et un dispositif de contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable instauré.

Le programme 5 « promotion des énergies renouvelables » qui est été alloué d'un budget prévisionnel de **174.003.000.000 FCFA** sur la période 2019-2023. Cette prévision permet la mise en place de trois (3) extrants qui sont comme suit (i) la généralisation de l'éclairage public solaire pour un montant de 58.482.000.0000 FCFA, (ii) le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables dans les usagers productifs et infrastructures communautaires avec 115.406.000.000 FCFA alloué comme budget prévisionnel et pour terminer avec (iii) l'opérationnalisation du contrôle de qualité des équipements en énergies renouvelables pour 115.000.000 FCFA comme montant prévu.

Tableau n°09 : Plan d'actions du programme 5« Promotion des énergies renouvelables »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
Résultat immédiat 3 : Renforcement de la pénétration des énergies renouvelables										
Extrant 3.1: L'éclairage public solaire généralisé	3.1.2. Développement et pérennisation de l'éclairage public solaire en rapport avec les collectivités locales	3.1.2.1. Projet d'installation de 50.000 lampadaires solaires PV	19 180	19 180	18 052	0	0	56 412	Fonroche	ANER
		3.1.2.2. Installer de 1800 lampadaires dans les routes et pistes rurales	-	460	460	460	690	2 070	BCI	ANER
Extrant 3.2: Intensification des énergies renouvelables dans les usages productifs, les édifices publics, les infrastructures communautaires et ménages effective	3.2.1. Accompagnement du développement des énergies renouvelables par la mise en place d'incitations pour la facilitation de l'acquisition d'équipements en énergies renouvelables	3.2.1.1. Développer la capacité de 50 MWc en roof top pour les consommateurs urbains et périurbains		5 719	3 225	2 125	2 050	13 119	KfW Lignes de crédits	ANER MPE/MEPC/MFB PTF
		3.2.1.2. Promouvoir une cité solaire	0	0	270	270	0	540	Lignes de crédits	ANER MPE
	3.2.2. Utilisation plus accrue du solaire dans le développement de services productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) et l'électrification des structures communautaires (écoles, postes de santé, ..) en zone rurale	3.2.2.1. Finaliser le Projet d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (PRODERE II)	1 800	200	0	0	0	2 000	Don UEMOA	ANER/MPE UEMOA
		3.2.2.2. Projet d'autoconsommation solaire des bâtiments et édifices publics		10 000	15 000	15 000	10 000	50 000	A rechercher	ANER MPE/MFB/MEPC
		3.2.2.3. Projet d'électrification solaire et de pose de CES dans les maternités et structures de santé du bassin arachidier (ORIO)	931	522	876	876	876	4 081	Subvention ORIO BCI	ANER/ORIO MPE/MFB/MEPC
3.2.2.4. Projet de diffusion des pompes solaires dans les exploitations de bananes du Sud-Est Sénégal	100	500	500	500	500	2 100	Prêts bancaires; Subventions; Fonds revolving; PPP	ANER/FONGIP CORPROBAT		

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
		3.2.2.5. Projet d'hybridation des pompes de surface des superficies rizicoles du Nord (Guédé Chantier) et du Sud	60	300	500	500	500	1 860	Prêts bancaires; Subventions; Fonds revolving; PPP	ANER/FONGIP Organisations producteurs de riz
		3.2.2.6. Projet de substitution de groupes motopompes par des pompes solaires dans la zone des Niayes	300	400	450	500	600	2 250	Prêts bancaires; Subventions; Fonds revolving; PPP	ANER/FONGIP AUMN
		3.2.2.7. Projet d'hybridation de 75 PTFMs avec de l'huile végétale de Jatropa	50	100	150	200	250	750	Prêts bancaires; Subventions; Fonds revolving; PPP	ANER
		3.2.2.7. Projet d'installation d'ERILs PTFMs solaires de villages	75	1 500	1 500	1 500	1 500	6 075	BCI+PTF+PRIVE	ASER ANER
		3.2.2.8. Projet d'installation de magasins de conservation par la voie solaire de la production agricole	132	132	132	132	132	660	Prêts bancaires; Subventions; PPP	
		3.2.2.9 Mise en œuvre des projets énergétiques multisectoriels (PREMs)	283	227	181	681	75	1 447	AFD, BM, BID, BCI	ASER
		3.2.2.10 Mise en œuvre de la phase de développement du PROGRES-Lait	892	1 338	0	0	0	2 230	UE + BCI	ENDA Energy
		3.2.2.11 Mise en œuvre de 12 applications pilotes dans le domaine de l'usage productif	350	350	0	0	0	700	PED	PED
	3.2.3. Développement des énergies thermiques renouvelables	3.2.3.1. Projet de diffusion de 1500 séchoirs solaires aux organisations de femmes pour la transformation des produits halieutiques	79	210	315	420	551	1 575	BCI; Subventions; Prêts bancaires	ANER/CEAS ISRA Organisations faitières
		3.2.3.2. Accompagner l'installation de systèmes de CES par les programmes immobiliers des sociétés nationales et/ou privées			7 000	8 000	10 393	25 393	Subventions Prêts	ANER/AEME/BMN MPE/MFB/MEPC Secteur immobilier

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2019	2020	2021	2022	2023			
		3.2.3.3. Etudier et installer des CEC dans 25 hôpitaux EPS 3 et 2 et structures hôtelières		2	19	25	28	74	FNE/PNUD Autres bailleurs	ANER/AEME/BMN MPE/MSES/MFB Secteur privé (Hôtels)
		3.2.3.3. Installation de 480 CES dans autant de structures de santé rurales	72	50	100	130	200	552	BCI; Subventions;	ANER PTF (ORIO, PRODERE, etc.)
Extrant 3.3: Contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable opérationnel	3.3.1. Mise en place d'un dispositif de promotion et de contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable	3.3.1.1. Mettre en place et équiper des laboratoires de contrôle qualité		25	35			60	PTB	ANER
		3.3.1.2. Sélectionner l'opérateur pour la gestion du laboratoire			5	10		15	PTB	ANER
	3.3.2. Définition d'un cadre réglementaire pour le développement des Systèmes solaires individuels (labellisation, système d'autorisation préalable, etc.)	3.3.2.1. Elaborer les principes de labélisation des SHS			30			30	PTB	ANER
		3.3.2.2. Fixer les modalités et conditions de rachat de surplus d'ENR		10				10	ANER	CRSE / ANER
Total programme 5			24 304	41 225	48 800	31 329	28 345	174 003		

3.2.4. Plan d'actions du programme 6 « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique »

Ce programme concentre les actions prévues pour la maîtrise de l'énergie dans les habitudes de consommation et l'efficacité énergétique au niveau des équipements à utiliser. A cet effet, il s'agira de promouvoir l'utilisation d'équipements efficaces labellisés après un contrôle. Il s'agira également de la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information auprès du public à l'effet l'orienter les comportements des usagers sur la maîtrise et l'efficacité énergétique.

En outre, une vaste opération de revue des polices d'abonnement et des installations électriques des structures de l'Etat en vue de leur mise en conformité à l'effet de réduire la facture d'électricité de l'Etat dans les dépenses publiques. Dans la même veine, les collectivités locales seront accompagnées dans l'amélioration de leurs performances énergétiques et la gestion de l'éclairage public.

Les dotations budgétaires prévisionnels du programme 6 « développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique » sur la période 2019-2023, un montant global de **71.339.000.000 Fcfa** a été alloué pour sa mise en œuvre. Le montant alloué au programme 6 est réparti en quatre (4) extrants que sont : (i) l'effectivité du contrôle qualité et l'efficacité des équipements d'un montant de 29 028 000 FCFA pour sa réalisation, (ii) la réduction des dépenses d'électricité de l'Etat pour une valeur de 10 439 000 FCFA alloué pour sa mise en œuvre, (iii) l'amélioration sur la sensibilisations et l'information sur la maîtrise de l'énergie pour une allocation de 2 622 000 FCFA, et (iv) l'amélioration des performances énergétiques des collectivités locales pour un montant de 29 250 000 FCFA comme budget alloué.

Tableau n°10 : Plan d'actions du programme 6 « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
Résultat immédiat 4 : Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique										
Extrant 4.1: Promotion de l'utilisation d'équipements efficaces intensifiée et leur contrôle qualité effectif	4.1.1. Promotion de l'éclairage général efficace dans le pays	4.1.1.1 Diffuser des lampes LED pour l'Eclairage Général		2 945	5 500	8 131	0	16 576	BCI, BOAD, MEDD, PTF	AEME
		4.1.1.2. Mettre en œuvre les dispositions du décret 2017-1411	39	81	70	50	40	280	BCI, GIZ-PED	AEME
		4.1.1.3. Mettre en place une filière collecte et gestion des déchets de lampes	0	0	0	175	175	350	BCI, PACEV	AEME
	4.1.2. Etiquetage énergétique des équipements	4.1.2.1 Rendre effectif l'étiquetage énergétique	0	40	123	90	30	283	BCI, UEMOA, GIZ-PED	DSR, AEME
		4.1.2.2 Mettre en place des laboratoires/mécanismes de contrôle de conformité des lampes et autres équipements électrodomestiques	56	14	250	625	696	1 640	BCI, UNEP, FFEM, CEDEAO, UEMOA	AEME
	4.1.3. Promotion des technologies de maîtrise de l'énergie	4.1.3.1 Projet d'efficacité énergétique dans le froid alimentaire	0	0	2 850	2 432	1 131	6 413	BCI, UNEP	AEME
		4.1.3.2 Projets pilotes d'écoconstruction	0	0	0	230	786	1 016	BCI, PEEB, TYCCAO	AEME
		4.1.3.3 Projet pilote de cogénération	0	0	198	492	498	1 188	BCI, CTCN, COOPERATION ESPAGNOLE	AEME
	4.1.4. Développement de programmes structurants et mesure des performances	4.1.4.1 opérationnaliser et mettre à jour la stratégie de maîtrise de l'énergie	20	20	0	75	40	155	BCI, GIZ-PED	AEME
		4.1.4.2 Réaliser des audits énergétiques ciblés	63	48	48	115	128	400	BCI, GIZ-PED	AEME
		4.1.4.3 Plan bâtiment pour l'écoconstruction	0	0	0	55	0	55	BCI	AEME
		4.1.4.4 Plan d'efficacité énergétique dans l'industrie et le transport	0	0	25	30	30	85	BCI	AEME
		4.1.4.5 Réaliser des enquêtes et études sectorielles sur les consommations d'énergie (Résidentiel, Transport, Industries, Services)	0	55	45	73	68	240	BCI	AEME

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		4.1.4.6 Mettre en place un système dynamique de planification et de suivi évaluation de l'efficacité énergétique	0	73	125	75	75	348	BCI, GIZ-PED, MEDD	AEME
Extrant 4.2 : Dépenses d'électricité de l'Etat optimisées	4.2.1.Optimisation de la facturation et des installations électriques de l'administration	4.2.1.1 Mettre à jour et suivre les anomalies de facturation	0	0	0	100	100	200	BCI	AEME
		4.2.1.2 corriger les anomalies techniques et administratives et vulgariser les gains	128	100	125	350	393	1 095	BCI	AEME
		4.2.1.3 Mettre en conformité les installations électriques	0	0	0	350	350	700	BCI	AEME
	4.2.2. Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics	4.2.2.1 Fournir une assistance technique aux administrations	0	15	15	45	55	130	BCI	AEME
		4.2.2.2 Mettre à niveau au plan énergétique les bâtiments de l'Etat	0	0	369	3 175	4 771	8 314	BCI, BAD, GIZ-PED, MEDD	AEME
Extrant 4.3 : Campagnes de sensibilisation et information sur la maîtrise de l'énergie intensifiées	4.3.1.Promotion des pratiques et technologies de maîtrise de l'énergie	4.3.1.1 Mettre en œuvre un plan national de communication : campagne et supports de communication	227	260	300	745	785	2 317	BCI, PED, ADEME, KFW	AEME
		4.3.1.2 Mettre en place des centres d'information et plateformes web et digitale pour la gestion des consommations et le conseil	30	35	10	10	10	95	BCI, GIZ-PED	AEME
		4.3.1.3 Installer des brigades de l'énergie	0	0	0	105	105	210	BCI	AEME
Extrant 4.4 : Collectivités territoriales accompagnées pour de meilleures performances énergétiques	4.4.1.Renforcement des performances énergétiques de l'Eclairage Public	4.4.1.1 Diffuser des lampadaires à LED pour l'Eclairage Public	42	1 912	4 388	7 372	12 701	26 415	BCI, BAD, MEDD, PPP	AEME
		4.4.1.2 Mettre à niveau et sécuriser les systèmes de contrôle de l'éclairage public		400	442	42	0	885	BCI, BAD	AEME
	4.4.2. Amélioration de la gestion de l'Eclairage Public	4.4.2.1 Développer un système d'information géoréférencié de l'EP		200	250		0	450	BCI, BAD	AEME

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		4.4.2.2 Mettre en place un système de pilotage et de gestion de l'EP			750	750	0	1 500	BCI, BAD, ADEME	AEME
Total Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique			604	6 197	15 883	25 692	22 964	71 339		

3.3. Domaine d'intervention 3 « Renforcement de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson »

Le domaine d'intervention pour l'atteinte du changement « accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson renforcé » est mise en œuvre par le programme « **promotion et diversification des combustibles domestiques modernes** ». Dans le cadre de ce programme, il est prévu de durablement consolider l'offre à travers les aménagements forestiers participatifs ainsi que d'intensifier la promotion des méthodes et techniques optimales de transformations (Meules, nouvelles technologies de bio digesteurs) et de cuisson (fourneaux améliorés, combustibles alternatifs, biogaz, bio charbon, etc.) à travers la réalisation des actions des projets de développement des combustibles domestiques (PED, Endev/GIZ, PROGEDE, PNB). Le cadre institutionnel du sous-secteur des combustibles domestiques sera renforcé en vue de prendre en charge et d'harmoniser les différentes interventions.

En outre, les actions prévues dans la stratégie nationale des combustibles domestiques seront déroulées sur la période et le système d'information intégré pour la gestion durable des ressources forestières et des combustibles domestiques (SIG-COD) finalisé et mis en œuvre. Par ailleurs, un mécanisme de financement d'une péréquation pour le transport des produits sera instauré à l'effet d'harmoniser le prix du gaz butane sur tout le territoire national, combiné à l'instauration de mesures d'incitation pour l'installation de centres régionaux d'emplissage en vue d'une utilisation plus accrue du gaz GPL partout au Sénégal.

Un montant de 13.237.000.000 FCFA a été prévu pour le programme 7 « promotion et diversification des combustibles domestiques modernes » sur la période de 2019-23. Ce montant conçu pour la réalisation du programme est composé de sept (7) extrants que sont présenté entre autre : (i) une installation d'un bio digesteur avec un montant de 2.954.000.000 Fcfa pour sa mise en œuvre, (ii) diffusion des équipements de cuissons modernes et efficaces d'un montant de 9.515.000.000 Fcfa pour son budget prévisionnel, (iii) le développement des filières Biogaz, Biocharbon et Bioéthanol pour une valeur prévisionnelle de 255.000.000 FCFA, (iv) harmonisation des intervention des projets et programmes d'un montant de 230.000.000 FCFA de prévision, (v) mettre en place un cadre institutionnel adapté pour le pilotage du sous-secteur des combustibles domestiques avec 208 000 000 FCFA comme valeur prévisionnelle, (vi) harmonisation du prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire avec budget prévisionnel de 20.000.000 FCFA et (vii) un montant de 55.000.000 FCFA a été alloué au extrant de l'utilisation du gaz butane sur le territoire national.

Tableau n°11 : Plan d'actions du programme 7« Renforcement de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson »

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
Résultat immédiat 1 : Utilisation accrue des équipements modernes de cuisson et des combustibles de substitution										
Extrant 1.1 : Bio digesteurs installés	1.1.1. Mise en œuvre de programme de sensibilisation pour vulgariser l'utilisation de biodigesteurs	1.1.1.1. Recruter un cabinet chargé de la communication, de la promotion marketing et de la sensibilisation	100	124	295	295	295	1 109	PNB et PROGEDE	PNB
		1.1.1.2. Organiser des salons et foires	11	11	11	11	11	53		
		1.1.1.3. formation et renforcement de capacités en technique de communication et de promotion marketing aux partenaires de mise en œuvre	3	3	3	3	3	13	PNB	PNB
	1.1.2. Installation des bio digesteurs dans les zones ciblées	1.1.2.1. Identifier les ménages bénéficiaires	10	20				30		
		1.1.2.2. Mettre en place le fonds de garantie	1 672					1 672		
		1.1.2.3. réaliser des visites de contrôle qualité des installations	6	6	6	6	6	28		
1.1.2.4. Poursuite des recherches développement sur les accessoires du bio digesteurs		10	10	10	10	10	50			
Extrant 1.2 : Equipements de cuissons modernes et efficaces diffusés	1.2.1. Accompagnement et encadrement des artisans producteurs de foyers améliorés	1.2.1.1. Soutenir les efforts de formalisation des artisans						5 293	ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
		1.2.1.2. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans	45	1 312	1 312	1 312	1 312		ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
		1.2.1.3. Réaliser le répertoires des artisans							ENDEV, PROGEDE	

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		1.2.1.4.Soutenir les artisans auprès des institutions financières							ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
	1.2.2. Diffusion de foyers améliorés	1.2.2.1 réaliser des actions d'information, de communication et de sensibilisation							ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
		1.2.2.2. Réaliser des actions de sensibilisation pour l'utilisation des foyers améliorés pour les usages productifs	20	1 049	1 050	1 051	1 052	4 222	ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
		1.2.2.3. Créer un marché favorable pour la diffusion des foyers améliorés							ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
		1.2.2.4. Créer une base de données pour le suivi de la diffusion							ENDEV, PROGEDE	DH/MEDD
	1.2.3. Introduction de foyers améliorés de nouvelle génération	1.2.3.1.Importer des foyers améliorés plus efficaces						0		
		1.2.3..2.Procéder à des tests techniques et d'acceptabilité sociale						0	ENDEV, PROGEDE	DH
		1.2.3.3. Appuyer la recherche développement pour favoriser la production locale de foyers améliorés plus efficaces						0	ENDEV, PROGEDE	DH
Extrant 1.3 : Promotion des filières Biogaz Biocharbon	1.3.1. Mise en œuvre d'actions pour le développement et l'utilisation du Bioéthanol	1.3.1.1. Réaliser un benchmarking et poursuite de la recherche développement		10				10	ANER, PROGEDE	ANER, PROGEDE
		1.3.1.2 Appuyer la production locale de réchauds pilotes		30	15			45	ANER, PROGEDE	ANER, PROGEDE

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
bioéthanol intensifiée		1.3.1.3. Appuyer la vulgarisation du produit sur le marché			40	60		100	ANER/PROGEDE	ANER, PROGEDE
	1.3.2. Mise en œuvre d'actions pour le développement et l'utilisation du Biocharbon	1.3.2.1. Appuyer les porteurs de projet par des subventions et l'accès aux crédits						0	PROGEDE	PROGEDE
		1.3.2.2. Réaliser une campagne de sensibilisation, de communication et de marketing social sur le Biocharbon						0	PROGEDE	PROGEDE
		1.3.2.3. Appuyer la recherche développement sur le Biocharbon	20	20	20	20	20	100	PROGEDE	PROGEDE
Résultat immédiat 2 : Renforcement de la prise en charge institutionnelle du sous secteur des combustibles domestiques										
Extrant 2.1: Intervention des projets-programmes harmonisée	2.1.1. Finalisation et mise en œuvre du système d'information intégré pour la gestion durable des ressources forestières et des combustibles domestiques (SIGCOD)	2.1.1.1. Mettre en place un système de gestion de l'offre entre la DEFCCS et la DH pour une meilleure évaluation de la consommation du bois et du charbon de bois pour la cuisson.							PROGEDE	PROGEDE, DEFCCS, DH
		2.1.1.2. Mettre en place un système de gestion de la demande entre la DEFCCS et la DH pour une meilleure évaluation de la consommation du bois et du charbon de bois pour la cuisson.							PROGEDE	PROGEDE, DEFCCS, DH
		2.1.1.3. Réaliser des enquêtes périodiques sur la consommation							PROGEDE, ENDEV	PROGEDE, ENDEV

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
	Améliorer Ancre institutionnel des Combustible domestique dans le MPE	2.1.2.1. Redynamiser la cellule des combustibles domestiques	30	40	40	40		150	MPE	DH/DEFCCS
		2.1.2.2. Organiser des échanges entre professionnels du sous secteur		10	10	10	10	40	PNB, PROGEDE, ENDEV	DH
		2.1.2.3. Organiser une journée annuelle des combustibles domestiques		10	10	10	10	40	PNB, PROGEDE, ENDEV	DH/DEFCCS
Extrant 2.2: Instances de coordination et de pilotage du sous-secteur fonctionnelles	2.2.1. Renforcement du cadre institutionnel du sous-secteur des combustibles domestiques	2.2.1.1. Renforcer la DH en agents dédiés à ce sous-secteur						0	MPE	DH
		2.2.1.2. Renforcer les capacité des acteurs						0	PNB, PROGEDE, ENDEV	DH/DEFCCS
		2.2.1.3. Mettre en place un Cadre de concertation pérenne (CCD)		21	21	21		63	PNB, PROGEDE, ENDEV	DH/DEFCCS
	2.2.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale des combustibles domestiques et financement de son plan d'action	2.2.2.1. Mettre en place un Comité technique		10	10			20	MPE/DH	DH/DEFCCS
		2.2.2.2. Actualiser et valider la stratégie combustible domestique		20	20			40	PNB, PROGEDE, ENDEV	DH/DEFCCS
		2.2.2.3. Mettre en œuvre le plan d'actions		25	30	30		85		DH/DEFCCS
Extrant 2.3 Dispositif de prise en charge de l'offre durable consolidé	2.3.1 Consolidation de l'offre durable et des aménagements participatifs	2.3.1.1 Poursuivre et encadrer l'exploitation des anciens massifs de PROGEDE 1 et PROGEDE 2							PROGEDE	DEFCCS/DH
		2.3.1.2 Etendre les aménagements participatifs dans les zones transfrontalières entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau								PROGEDE

Résultat immédiat 3 : Amélioration de l'accessibilité du gaz butane à tous

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
Extrant 3.1 Prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire harmonisé	3.1.1.Mise en place d'un dispositif de péréquation transport pour l'harmonisation du prix du gaz butane	3.1.1.1.Réaliser une étude de faisabilité		20				20	SP-CNH	SP-CNH
		3.1.1.2. Mettre en œuvre les recommandations de l'étude						0	SP-CNH	SP-CNH
Extrant 3.2 Centres d'emplissage secondaires décentralisés mis en place et fonctionnels	3.2.1. Soutien à la mise en place de centres d'emplissage secondaires au niveau de chaque région	3.2.1.1 Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des centres d'emplissage		15				15	SP-CNH	SP-CNH
		3.2.1.2 Incitation à la redynamisation des centres d'emplissage pilotes existants		20	20			40	SP-CNH	SP-CNH
Total programme 7 Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes			1 926	2 785	2 922	2 878	2 728	13 237		

3.4. Domaine d'intervention 4 « Amélioration de la gouvernance et de la régulation du secteur »

Le domaine d'intervention pour l'atteinte du changement « gouvernance et régulation du secteur améliorées » est mise en œuvre par le programme « **Gouvernance et régulation du secteur** ». Il s'agira, dans ce cadre, d'accompagner l'évolution du secteur par un dispositif légal, réglementaire et institutionnel, en cohérence avec les ambitions de transparence, de sécurisation et de développement. A ce titre, des décrets d'application du code pétrolier et de la loi sur le contenu local seront pris. De plus, la loi d'orientation sur la gestion des revenus du pétrole et du gaz et la loi gazière seront finalisées et promulguées. Sur le sous-secteur de l'électricité, le code de l'électricité sera finalisé ainsi que ses décrets d'application et la réglementation sur le marché des systèmes individuels solaires élaborée. En ce qui concerne la régulation, la loi portant création de la commission de régulation du secteur de l'énergie sera promulguée. En effet, au regard des mutations intervenues, il est nécessaire de mettre en place une autorité de régulation forte, capable d'assurer un fonctionnement transparent des activités de l'intermédiaire et de l'aval du sous-secteur des hydrocarbures en plus de ses attributions dans le secteur de l'électricité.

Les actions prévues concernent également la transformation institutionnelle de Senelec par la création d'une holding composée de trois (3) filiales distinctes (Production, Transport, Distribution Ventes). A ce titre, il s'agira, après la validation de la dissociation comptable des activités de Senelec par la CRSE, de procéder à une séparation organisationnelle des fonctions en vue de la création et de la mise en place des filiales avec réaffectation du personnel. Concernant la filiale transport d'énergie, il est indispensable de procéder à la fin de la période d'exclusivité de Senelec afin de permettre l'accès des tiers au réseau en fin 2020 et de participer activement au marché ouvert de l'électricité de la CEDEAO.

En vue de renforcer la planification, l'information et le suivi-évaluation du secteur, il est important d'instaurer une planification intégrée du secteur de l'énergie. A ce titre, il s'agira d'adopter une stratégie et des modalités y afférentes et de renforcer la capacité des acteurs en planification énergétique. En plus, pour opérationnaliser le système de suivi-évaluation du secteur, les plans de travail et rapports d'activités seront produits à bonne date, les projets inscrits au budget d'investissement seront intégrés dans le système de suivi-évaluation avec l'utilisation du logiciel PAC-PLAN. En outre, pour répondre aux besoins du bilan énergétique national, il convient d'élargir la base de collecte des données en y intégrant le renouvelable ainsi que l'efficacité énergétique, de rendre opérationnel le logiciel SIE existant et de respecter les publications annuelles des rapports. Pour une plus grande visibilité, la création d'un site Internet SIE et la publication périodique d'un bulletin d'information énergétique sont indispensables. Enfin, un cadre fonctionnel de détermination des émissions de gaz à effet de serre (MRV) du secteur de l'énergie sera intégré dans le SIE.

Pour appliquer la politique d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie adoptée par la CEDEAO, il faut valider et mettre en œuvre le plan d'action genre du secteur. A ce titre, les indicateurs sensibles au genre seront intégrés dans le système de suivi-évaluation du secteur.

Afin d'améliorer la visibilité du secteur et de partager les informations réalisations et avancées de l'énergie au Sénégal, il est impératif de renforcer la communication interne et externe du Ministère et de doter les structures et actions en charge de la communication en ressources et moyens suffisants.

Le programme 8 « gouvernance et régulation du secteur » présente un budget prévisionnel de 33.166.000.000 FCFA pour sa mise sur la période 2019-2023. Pour ce faire, il a été scindé en dix (10) extrants pour sa réalisation et sont présentés comme suit : (i) amélioration du cadre juridique du secteur avec un montant de 1.074.000 000 FCFA pour son budget prévisionnel, (ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs du secteur qui présente 15.222.000.000 FCFA prévu comme budget, (iii) amélioration de la performance de l'administration générale a qui 120.000.000 FCFA a été allouée comme montant prévisionnel, (iv) mettre en place une régulation de l'aval et du midstream des hydrocarbures qui a 5.411.000.000 FCFA comme prévu, (v) le renforcement de CRSE pour une valeur de 8.486.000.000 FCFA dans le cadre de son prévision budgétaire, (vi) suivre et mettre en place la planification su secteur intégré qui a été alloué d'un montant prévisionnel de 320.000.000 FCFA, (vii) un montant de 1.690.000.000 FCFA a été prévu pour la mise en œuvre du système de suivi-évaluation disponible, (viii) validation de la stratégie de communication du secteur qui a été alloué d'un budget de 698.000.000 FCFA, (ix) le renforcement du genre dans le secteur qui sera octroyé d'un montant de 85.000.000 Fcfa pour budget prévisionnel et enfin (x) prise en compte du genre dans les projets et programmes du secteur pour un montant de 60.000.000 FCFA comme budget prévu.

Tableau n°12 : Plan d'actions du programme 8 « Amélioration de la gouvernance du secteur » Tableau à Changer

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
Résultat immédiat 1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel										
Extrant 1.1: Cadre organisationnel et institutionnel du secteur actualisé	1.1.1. Renforcement du cadre réglementaire du sous-secteur de l'électricité	1.1.1.1. Finaliser le code de l'électricité	189	170				359	MCC	MPE et Gouvernement
		1.1.1.2. Préparer les décrets d'application du code de l'électricité et les arrêtés		120				120	MCC	MPE et Gouvernement
		1.1.1.3 : Elaborer et valider la réglementation sur le marché des systèmes individuels solaires	15	50				65	ECREE	DSR; SPE ; DEL
	1.1.2. Renforcement du cadre réglementaire du sous-secteur des hydrocarbures	1.1.2.1. Finaliser le code pétrolier	Fait					0	PETROSEN	DH PETROSEN
		Adoption des décrets d'application du code pétrolier	60	60				120	PETROSEN	DSR/PETROSEN
		1.1.2.2. Finaliser la loi sur le contenu local	Fait					0	PETROSEN	DH/PETROSEN
		1.1.2.3. Adoption des décrets d'application sur le contenu local	60	60				120	PETROSEN	DSR/PETROSEN
		1.1.2.4. Finaliser la loi d'orientation sur la gestion des revenus du pétrole et du gaz	70	60				130	MFIN	MFIN/MPE/ DSR
	1.1.3. Création d'un cadre propice au développement rapide et pérenne de la pratique et de la maîtrise de l'énergie	1.1.3.1. Finaliser le projet de loi sur la maîtrise de l'énergie			60	60		120	Etat du Sénégal, GIZ/PED	DSR/ AEME
		1.1.3.2. Promouvoir un dispositif de facilités financières pour la maîtrise de l'énergie		40				40	MFIN, GIZ/PED	DSR/ AEME

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
Extrant 1.2 : Capacités des acteurs du secteur renforcées	1.2.1. Réorganisation du ministère	1.2.1.1. Procéder au diagnostic institutionnel du Ministère et de Pétrosen						0	BM/GesPetrogaz	MPE
		1.2.1.2. Elaborer la nouvelle organisation du ministère						0	BM/GesPetrogaz	MPE
		1.2.1.3. Elaborer la nouvelle organisation de Pétrosen						0	BM/GesPetrogaz	Petrosen
		1.2.1.4. Mettre en place un bureau de contrôle des opérations pétrolières au niveau de la DH		200	250			450	BCI	MPE/DH
	1.2.2. Restructuration institutionnelle de SENELEC	1.2.2.1. Finaliser la séparation comptable et fonctionnelle au sein de Senelec	25					25		MPE/Senelec
		Auditer puis valider la séparation comptable de Senelec (CRSE)	110	190				300	A rechercher	CRSE
		1.2.2.2. Préparer la filialisation de Senelec (P, T, DV) au sein d'une holding publique (Mettre à jour entre autres les documents contractuels et des titres d'exercices etc.)	0	282	564			846	BM	MPE/Senelec
		1.1.2.3. Rendre effective la filialisation de Senelec au sein d'une holding publique	0	376	376	376		1 128	BM/BCI	MPE/Senelec
		1.2.2.4. Accompagner le changement institutionnel de SENELEC		100	125	125		350	MPE/Senelec	MPE/Senelec

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
	1.3.1. Renforcer le Ministère du Pétrole et des Energies dans ses fonctions de planification, information, et coordination	1.3.1.1. Réorganiser le MPE	2 151	2 151	2 151	2 151	2 151	10 755	BM COSPETROGAZ	
		1.3.1.2 Meilleures capacités d'intervention de l'AEME	15	125	179	166	158	643	BCI/GIZ-PED	AEME
	1.3.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs	1.3.2.1. Elaborer le plan de renforcement des capacités des acteurs		30	45			75	A rechercher, GIZ/PED	MPE, PED
		1.3.2.2. Mettre en oeuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs		150	150	150		450	A rechercher, GIZ/PED	MPE, PED
	1.3.3. Renforcer les capacités des acteurs du marché dans le secteur de l'énergie solaire et de l'EE (entreprises, organismes de formation, associations).1	1.3.3.1. Développer des offres de qualifications spécifiques pour les prestataires sans qualification formelle que l'on trouve habituellement sur le marché	40	30	130			200	GIZ/PED	MPE, PED
	1.3.4. Démarrage des activités de formation de l'INPG	1.3.3.1. Elargir les formations aux besoins des agents en charge du sous secteur des hydrocarbures						0	A rechercher	COSPETROGAZ
Extrant 1.3: Les performances de l'administration générale sont améliorées	1.5.1.Mise en place d'un système de contrôle efficace	1.5.1.1. Elaborer la cartographie de risques au niveau de toutes les entités du ministère et faire l'audit basé sur les risques		50	50			100	BCI	DAGE
		1.5.1.2.Renforcer l'inspection interne de moyens matériels et humains (recrutement de		5	5	5	5	20	BCI	DAGE

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		personnel cadre et équipement en biens et matériels)								
TOTAL CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL			2 735	4 249	4 085	3 033	2 314	16 416		
Résultat immédiat 2 : Renforcement du dispositif de régulation du secteur										
Extrant 2.1 : Mise en place du dispositif de régulation du secteur intermédiaire et aval gazier et du secteur aval des hydrocarbures effective	2.1.1. Extension du champ d'action de la CRSE à la régulation de la filière hydrocarbure aval et middle/ down stream gazier	2.1.1.1. Finalisation d'une loi relative à la création de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie. Adopter les décrets d'application	30	225				255	BM	DSR/CRSE
	2.1.2. Réorganisation de CRSE	2.1.2.1. Créer la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie			80			80	CRSE	CRSE
		2.1.2.2. Apporter un soutien à la CRSE concernant la structure organisationnelle, la gestion administrative et financière, la politique salariale, le développement des carrières, le système informatique, la communication		70	500	500	622	1 692	MCC	CRSE
	2.1.3. Renforcement de la régulation économique et technique	2.1.3.1 Réaliser une Etude du Coût de Service Électricité et Proposition d'une Méthodologie Tarifaire			282			282	MCC	CRSE
		2.1.3.2 Apporter un soutien à la CRSE dans l'élaboration et la mise en œuvre des règlements et procédures d'application		564	564	564		1 692	MCC	CRSE

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
	2.1.4. Renforcement du suivi	2.1.4.1 Apporter un soutien à la CRSE concernant l'application de la régulation, notamment la surveillance des marchés et les vérifications de conformité		212	212	212	212	846	MCC	CRSE
	2.1.5. Prise en charge du middle et down stream gazier	2.1.5.1 Apporter un soutien à la CRSE concernant la régulation du middle et du down stream gazier		282	282			564	A rechercher	CRSE/DSR
Extrant 2.2 : Capacités d'intervention de la CRSE renforcées	2.2.1. Renforcement de la gouvernance régulatoire	2.2.1.1. Renforcer l'autonomie financière de la CRSE			141			141	MCC	CRSE
		2.2.1.2. Améliorer l'environnement de travail de CRSE		367	367	846		1 579	MCC/BCI	CRSE
		2.2.1.3 Apporter un soutien à la CRSE concernant la structure organisationnelle, la gestion administrative et financière, la politique salariale, le développement des carrières, le système informatique, la communication		1 741	1 741	1 741		5 223	MCC	CRSE
		2.2.1.4. Mettre en place une régulation du transport d'énergie		200				200	CRSE/BF	CRSE/Senelec
	2.2.2. : Mise en place d'une régulation du transport d'énergie avec un mécanisme d'accès des tiers aux réseaux,	2.2.2.1 Valider le code réseau		30	30			60	CRSE	CRSE/Senelec
		2.2.2.2 Finaliser les travaux préparatoires à l'Accès des Tiers au Réseau (ATR) et à la Séparation Fonctionnelle au sein du segment Transport entre l'Opérateur Système et le Gestionnaire du Réseau)	141	141				282	MCC/BM	CRSE/Senelec

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		2.2.2.3 Valider les modèles de contrat de raccordement	10	20	30			60	CRSE	CRSE/Senelec
		2.2.2.4 Elaborer les tarifs et les conditions d'Accès des tiers aux réseaux	10	10	10			30	CRSE	CRSE/Senelec
		2.2.2.5 Emettre des Avis sur les textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'ATR						0	CRSE	CRSE/Senelec
	2.2.3. Renforcement des capacités des associations des consommateurs sur la régulation	2.2.3.1. Appuyer l'association des consommateurs			423	423		846	A rechercher	CRSE
		2.2.3.2 Mise en place d'un système d'information des réclamations		35	30			65	CRSE	CRSE
Total Dispositif de régulation du secteur			191	3 896	4 691	4 286	834	13 897		
Résultat immédiat 3 : 2.1.7. Mise en place d'un système d'information des réclamations										
Extrant 3.1: mise en place d'un système de planification intégrée et unifiée du secteur effective	3.1.1. Mise en place d'une planification intégrée du secteur de l'énergie	3.1.1.1. Adopter la stratégie et les modalités de mise en place d'une planification intégrée du secteur de l'énergie		10				10	GIZ	MPE/CEP
		3.1.1.2. Renforcer les capacités des acteurs en planification énergétique		50				50	GIZ	MPE/CEP
		3.1.1.3. Elaborer le plan de développement intégré du secteur de l'énergie		15	15	15	15	60	GIZ	MPE/CEP
	3.1.2. Suivi de la planification intégrée du secteur de l'énergie	3.1.2.1. Mettre en place une planification de l'énergie		50	50	50	50	200	BCI	MPE/CEP
Extrant 3.2 : système intégré de suivi - évaluation fonctionnel	3.2.1. Renforcement du système d'information énergétique	3.2.1.1. Elargir et renforcer la base de collecte de données	10					10	MPE	CEP
		3.2.1.2. Réaliser des enquêtes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables		30	30	30	30	120	BCI/MPE	CEP

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		3.2.1.3. Rendre opérationnel le logiciel du SIE	30					30	BCI/MPE	CEP
		3.2.1.4. Procéder à une publication annuelle du SIE et du bulletin d'information énergétique	10	10	10	10	10	50	BCI/MPE	CEP
		3.2.1.5. Rendre fonctionnel le site internet du SIE	10					10	BCI/MPE	CEP
		3.2.1.6. Rendre fonctionnel le cadre MRV du secteur de l'énergie		10				10	BCI/MPE	CEP
	3.2.2. Opérationnalisation le système de suivi-évaluation du secteur	3.2.2.1. Elaborer périodiquement les plans de travail et les rapports d'activités		20				20	BCI/MPE	CEP
		3.2.2.2. Intégrer dans le système de suivi-évaluation les projets inscrits au budget d'investissement	45	45				90	BCI/MPE	CEP
		3.2.2.3. Rendre opérationnel le logiciel PAC-PLAN		30				30	BCI/MPE	CEP
	3.2.3. Intégration effective du genre dans les politiques énergétiques	3.2.3.1. Valider et mettre en œuvre le plan d'actions genre		20	30			50	GIZ	CEP
		3.2.3.2. Intégrer dans le système de suivi-évaluation les indicateurs sensibles au genre	20					20	GIZ	CEP
	3.2.4. Engagements internationaux et communautaires du Sénégal suivis et respectés	3.2.4.1. Renforcer la participation du Sénégal aux programmes régionaux et sous régionaux (UEMOA, CEDEAO, AFREC, ARREC, ARA, etc.)	200	200	200	200	200	1 000	MEF/MPE	Structures MPE

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
		3.2.4.2. Prendre en compte des aspects changements climatiques (accord de Paris, CDN, etc.)	50	50	50	50	50	250	MEF/MPE	Structures MPE
Total Planification intégrée et suivi-évaluation du secteur			375	540	385	355	355	2 010		
Résultat immédiat 4 Amélioration de la Communication interne et externe du secteur.										
Extrant 4.1 : Stratégie de communication du secteur validée.	4.1.1.Elaboration de la stratégie de communication interne et externe cohérente du ministère	4.1.1.1Conduire les actions de communication internes		350	238			588	IDA	MPE/GESPETROGAZ
	4.1.2. Mise en œuvre de la stratégie	4.1.2.1.organiser des actions de communication et de sensibilisation grand public		40	40			80	MPE/BCI	MPE BPC
		4.1.2.2. Organiser des rencontres d'information et de partage avec les groupes cibles (presse, Assemblée.nationale, etc.)		10	10	10		30	MPE/BCI	MPE BPC
Total Communication interne et externe du Secteur			0	400	288	10	0	698		
Résultat immédiat 5 : Intégration du genre dans la politique énergétique du secteur effective.										
Extrant 5.1 : Strategie sectorielle genre validée	5.1.1. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie genre	5.1.1.1 Elaboration de la stratégie genre du secteur	10	15				25	Bailleur à Rechercher	CEP
		5.1.1.2. Organiser des sessions de formation sur le genre		20	20	20		60	Bailleur à Rechercher	CEP
Extrant 5.2 : Plan d'actions genre mis en œuvre	5.2.1. plaidoyer pour la prise en compte du genre dans le partage des	5.1.1.3. Implémenter des outils d'intégration de genre dans les politiques publiques		10	10			20	Bailleur à Rechercher	CEP

Extrants	Actions prioritaires	Activités	Budgets annuels prévisionnels (Millions FCFA)					Budget total prévisionnel	Sources de financement	Structures Responsables
			2 019	2 020	2 021	2 022	2 023			
	revenus pétroliers et gaziers*	5.2.1.1 Mettre en œuvre une campagne de plaidoyer	10	15	15			40	Bailleur à Rechercher	CEP
Total Intégration du genre dans la politique énergétique du secteur			20	60	45	20	0	145		
TOTAL PLAN ACTIONS GOUVERNANCE ET REGULATION			3 321	9 145	9 494	7 704	3 503	33 166		

IV. CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DE LA LPDSE 2019-2023

Pour la mise en œuvre de la LPDSE 2019-2023, quatre (4) composantes seront été identifiées reprenant les orientations stratégiques de la politique du secteur. Les quatre (4) domaines d'intervention reprennent les résultats prioritaires ou intermédiaires ci-après : (i) le domaine d'intervention pour le sous-secteur des hydrocarbures visant une production et un approvisionnement du pays en hydrocarbure en quantité suffisante et à moindre coût sécurisés ; (ii) le domaine d'intervention pour le sous-secteur électricité visant un accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service amélioré ; (iii) le domaine d'intervention pour le sous-secteur des combustibles domestique visant un accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré et (iv) le domaine d'intervention transversal prenant en compte la réglementation, la régulation, la gestion, la planification et le suivi-évaluation qui ambitionne d'améliorer la gouvernance du secteur.

4.1. Domaine d'intervention « sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbure »

Ce domaine d'intervention correspond au résultat prioritaire (intermédiaire) 1 « production et approvisionnement du pays en hydrocarbure en quantité suffisante et à moindre coût sécurisés ». Il est décliné en deux (2) programmes : (i) Promotion et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz et (ii) Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures. Trois (3) résultats immédiats sont recherchés dans ce cadre. Il s'agit : (a) production locale de pétrole et de gaz réussie ; (b) capacité de raffinage du pétrole et du gaz augmentée et adaptée aux normes internationales et (c) capacités des infrastructures logistiques de l'aval augmentées et décentralisées. Les indicateurs retenus pour mesurer les progrès enregistrés en matière de sécurisation de la production et de l'approvisionnement du pays en hydrocarbure en quantité suffisante et à moindre coût sont, d'une part, le ratio de diminution du prix des hydrocarbures et d'autre part, le niveau de respect du stock de sécurité (en jours par mois) .

Tableau n°13 : Cadre de performance du sous-secteur des hydrocarbures

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE (2018)	Valeurs cibles				
			2019	2020	2021	2022	2023
Résultat prioritaire (intermédiaire) :Sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures (en qualité et en quantité suffisante et à moindre coût)	Ratio de diminution du prix des hydrocarbures	0%	0%	0%	0%	10%	20%
	Niveau de respect du stock de sécurité (en jours par mois)	35 j	35 j	35 j	35 j	35 j	35 j
Programme 1 : Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz							
Résultat immédiat 1 : Accroissement de la production locale de pétrole et de gaz.	volume de pétrole produit (barils)	0	0	0	0	13 000 000	44 000 000
	volume de gaz produit (Nm3)	12 102 405	1155000	1 089 200,0	9 802 500,0	1 424 500 000	2 437 148 000
<u>Extrant 1.1</u> : Bassin sédimentaire attractif	Nombre de blocs sous contrat	10	11	15	18	22	22
	Nombre de puits forés	0	3	1	7	10	6
	Ressources probables de pétrole découvert (millions de barils) (2C)	758,0	1 602,0				
	Ressources probables de gaz découvert (Tcf)	29,9	36,5				
<u>Extrant 1.2</u> : Infrastructures de production pétrolière et gazière fonctionnelles	Nombre de plateformes et sites de production de gaz fonctionnelles	1	1	1	1	3	3
	Nombre de plateformes et sites de production de pétrole fonctionnelles	0	0	0	0	1	1
Programme 2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure							
Résultat immédiat 2 : Augmentation des capacités de raffinage et amélioration de la qualité des produits pétroliers	Taux de croissance de la capacité de raffinage de pétroles	0%			25%		40%
	Ratio de normes respectées				100%	100%	100%
Extrant 2.1 : Capacités techniques de production mises à niveau	Capacité de raffinage annuelle (M tonnes)	1,2			1,5		1,68
	Nombre de tankers d'une capacité supérieure à 1million de baril	0	0	0	2	2	2
Extrant: 2.2 : Système de contrôle qualité des produits fonctionnel	Existence d'un Laboratoire national fonctionnel				1		

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE (2018)	Valeurs cibles				
			2019	2020	2021	2022	2023
	Acte réglementaire portant sur les Spécifications techniques des produits pétroliers revu et adapté			1			
Résultat immédiat 3 : Augmentation et décentralisation des capacités logistiques (réception, transfert, stockage) de l'aval du sous secteur des hydrocarbures.	Quantité annuelle de produits pétroliers stockés	480 000 m3 Hydro liquide et 18 000 tonnes GPL					
Extrant 3.1 : Nouvelles unités de stockage disponibles, fonctionnelles et décentralisées	Niveau d'augmentation des capacité de stockage (tonnes)			10 000			
Extrant 3.2 : Réseau de transfert des produits pétroliers et de gaz réhabilité et étendu	Nombre de réseau de transfert réhabilité	0	0	tous	tous	tous	tous
	Nombre de kilomètre pipelines	0	0				
	Nombre de kilomètre de gazoduc	0	0				
Extrant 3.3 : Infrastructures de réception/exportation diversifiées	Nombre de points d'approvisionnement mis en place	1	1	3	3	4	4

4.2. Domaine d'intervention « amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service »

Ce domaine d'intervention correspond au résultat prioritaire (intermédiaire) 2 « accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service amélioré ». Pour sa mise en œuvre, il est décliné en quatre (4) programmes que sont : (i) le programme 3 « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » qui ambitionne comme changement un système d'offre d'électricité optimisé et renforcé ; (ii) le programme 4 « Accès à l'électricité partout et pour tous » qui vise l'accès universel à l'électricité ; (iii) le programme 5 « Promotion des énergies renouvelables » qui cible comme changement une pénétration des énergies renouvelables renforcée et enfin, (iv) le programme 6 « Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique » qui recherche une maîtrise de l'énergie développée et une efficacité énergétique renforcée. Deux (2) indicateurs de résultats intermédiaires sont retenus pour mesurer les progrès enregistrés en matière d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service. Il s'agit d'une part, du niveau d'accès des populations urbaines et rurales au réseau interconnecté (RI) et dans le système hors réseau et, d'autre part, du niveau de diminution du prix de l'électricité qui mesure le niveau d'accès à un coût moindre de populations à l'électricité.

Tableau n°14 : Cadre de performance du sous-secteur de l'électricité

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
			2019	2020	2021	2022	2023
Résultat prioritaire (intermédiaire) : Amélioration de l'accès à une électricité de qualité, à moindre coût et respectueuse de l'environnement	Taux d'électrification national						95%
	Diminution du prix de l'électricité	10%					
	Quantité de CO2 évitée						
Programme 3 : Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité							
Résultat immédiat 1 : Renforcement et optimisation du système d'offre d'électricité	Coût de production du kWh	63	59	56	53	50	48
	Taux de disponibilité (kd)	85%	93%	95%	95%	95%	95%
Extrant 1.1: Capacités de production augmentées	Puissance installée sur RI (MW)	1 181	1 222	1 425	1 486	1 786	1 786
	Part du gaz local (%)	0%	0%	0%	0%	9%	9%
	Part des énergies renouvelables (%)	12,10%	20,26%	23,25%	22,40%	17,67%	17,67%
Extrant 1.2 : Réponse à la demande fonctionnelle	Puissance installée chez les clients (en MW)	0	0	2 500	5 000	10 000	15 000
	Capacité de stockage installée	0	0		1 000	2 500	5 000
Extrant 1.3 : Pertes techniques et non techniques réduites	Puissance nominale des Unités de production (%)	63	59	56	53	50	48
	Part du gaz local (%)	0%	0%	0%	0%	9%	9%
	Part des énergies renouvelables (%)	12,10%	20,26%	23,25%	22,40%	17,67%	17,67%
	Rendement global	82,45%	83,81%	84,31%	84,81%	85,31%	85,81%

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
			2019	2020	2021	2022	2023
Programme 4 : Accès à l'électricité en milieu rural partout et pour tous							
Résultat immédiat 2 : Amélioration de l'accès à l'électricité de qualité	Taux d'électrification rurale	42%	60%	65,00%	70,00%	75%	80%
	Taux d'électrification urbaine	92%	93,20%	93,80%	94,40%	95,00%	95,60%
	Taux de couverture	55,90%	65%	70%	75%	80%	90%
	Fréquence coupure clientèle SAIFI	19,03	17	15	15	15	15
	Durée coupure clientèle SAIDI (heure)	17	15	13	12	10	8
Extrant 2.1 : Extension et densification des réseaux électriques	Nombre de km de réseaux HT	581	941	2 216	2 324	2 324	2 324
	Nombre de km de réseaux MT	12 108	13 752	14 673	16 140	17 754	19 530
	Nombre de km de réseaux BT	9 782	11 563	12 719	13 991	15 390	16 929
Extrant 2.2 : Tarifs d'électricité harmonisés au niveau national	Niveau de parachèvement de l'harmonisation	Signature avenants	Mesures transitoires appliquées	Mesures transitoires appliquées	Harmonisation totale		
Extrant 2.3 : Services énergétiques hors réseau densifiés	Part du hors réseau dans la puissance installée (%)	voir SENELEC, ASER, ANER ENDEV PED					
Programme 5 : Promotion des énergies renouvelables							
Résultat immédiat 3 : Renforcement de la pénétration des énergies renouvelables	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le RI et RNI						
Extrant 3.1: L'éclairage public solaire généralisé	Puissance solaire installée en éclairage public (MwC)	0,29	2,55	2,55	2,40	3,75	3,75
	taux de panne foyer		5%	5%	5%	5%	5%
Extrant 3.2: Intensification des énergies renouvelables dans les usages productifs, les édifices publics, les infrastructures communautaires et ménages effective	Puissance installée pour des usages productifs (MW)	0,02	0,07	2,13	5,18	6,27	9,40
	Puissance installée dans les infrastructures communautaires et édifices publics (MW)	1,24	0,40	0,50	1,00	1,50	2,00

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
			2019	2020	2021	2022	2023
	Puissance installée dans les ménages urbains et périurbains (MW)	0,00	0,00	4,13	4,25	1,25	0,88
Extrant 3.3: Contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable opérationnel	Effectivité de l'arrêté de contrôle qualité des équipements en énergies renouvelables	Non	Non	Oui			
	Nombre total de structures de contrôle qualité opérationnelles (agrées)	0	0	2	2	2	2
Programme 6 : Développement de la maîtrise et de l'efficacité énergétique							
Résultat immédiat 4 : Renforcement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique	Economies d'énergie totale mobilisées sur les consommations finales (quantité) en GWh	9,5	23,8	53,2	119,3	191,8	204,6
	Economies d'énergie totale mobilisées sur les consommations finales (% base 2018)	0%	1%	2%	4%	8%	10%
	Economies financières totales obtenues en Millions FCFA	3 630	6 182	10 268	17 892	29 030	33 027
	Conditions cadres pour le développement de la maîtrise de l'énergie mises en place : Loi et/ou mécanisme de financement	non	non	oui	oui	oui	oui
Extrant 4.1: Promotion de l'utilisation d'équipements efficaces intensifiée et leur contrôle qualité effectif	Nombre total de textes d'application (décrets et arrêtés) sur les équipements efficaces adoptés	2	4	6	7	8	9
	Nombre de programmes de promotion d'équipements efficaces mis en œuvre incluant l'éclairage	1	1	2	3	4	4
	Economies d'énergies réalisées sur l'éclairage général et les autres équipements promus (GWh)	9,512	23,78	50,62	110,86	175,080	175,08
	Economies financières réalisées sur l'éclairage général et les autres équipements promus (en millions)	1 128	2 182	5 454	11 863	21 998	24 435

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLES				
			2019	2020	2021	2022	2023
	Existence d'un dispositif opérationnel de contrôle qualité d'équipements efficaces	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Extrant 4.2 : Dépenses d'électricité de l'Etat optimisées	Economies financières réalisées sur les factures d'électricité de l'Etat (MFCFA)	2 502	4 000	4 500	5 000	5 000	5 000
	Nombre total de polices d'abonnement de l'Etat optimisées	421	521	621	721	821	921
Extrant 4.3 : Campagnes de sensibilisation et information sur la maîtrise de l'énergie intensifiées	Nombre de points d'informations territorialisés installés et opérationnels	0	0	1	2	4	4
	Taux de couverture régionale des actions de communication	21,4%	42,9%	64,3%	85,7%	100%	100%
Extrant 4.4 : Collectivités territoriales accompagnées pour de meilleures performances énergétiques	Nombre de communes accompagnés pour l'amélioration de leurs performances énergétiques	0	0	2	27	94	167
	Nombre de lampadaires performants ou à LEDs installés sur le réseau d'éclairage public existant	0	0	7 857	25 798	50 920	90 000
	quantité de consommations réduites sur les factures des collectivités territoriales (GWh)	0	-	2,575	8,456	16,690	29,500
	Economies réalisées sur les factures des collectivités territoriales (Fcfa)	0	-	314	1 029	2 032	3 592

4.3. Domaine d'intervention « amélioration de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson »

Le présent domaine d'intervention correspond au résultat prioritaire (intermédiaire) 3 « Accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré ». Il concerne la réalisation du programme 7 « Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes » et vise à produire trois (3) changements ou résultats immédiats. Il s'agit (i) d'une utilisation accrue des équipements modernes de cuisson et des combustibles de substitution ; (ii) d'un ancrage institutionnel des combustibles domestiques renforcé et (iii) d'un accès au gaz butane pour tous facilité. Deux (2) indicateurs de résultats intermédiaires sont retenus pour mesurer les progrès enregistrés en matière d'amélioration de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson. Il s'agit d'une part, de la diminution de l'utilisation du charbon et du bois et, d'autre part, la part des ménages utilisant les combustibles de substitution.

Tableau n°15 : Cadre de performance du sous-secteur des combustibles domestiques

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE (2018)	VALEURS CIBLES				
			2019	2020	2021	2022	2023
Résultat prioritaire (intermédiaire) : Amélioration de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson	Consommation de charbon et de bois de chauffe par habitant	SIE 2016					
	Taux de pénétration des équipements efficaces	SIE 2016					
Programme 7 : Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes							
Résultat immédiat 1 : Utilisation accrue des équipements modernes de cuisson et des combustibles de substitution	Part des ménages utilisant les équipements modernes de cuisson						
	Taux de pénétration des combustibles de substitution						
Extrant 1.1 : Biodigesteurs installés	Nombre de biodigesteurs installés	2 500	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Extrant 1.2 : Foyers améliorés diffusés	Nombre de foyers améliorés diffusés	200 000	250 000	300 000	400 000	450 000	500 000
Extrant 1.3 : Promotion des filières Biogaz Biocharbon bioéthanol intensifiée	Quantités de combustibles de substitution produites (Biocharbon, bioéthanol, biogaz)	0,5%	0,75%	1%	2%	3%	5%
	Nombre de réchauds à éthanol diffusés						
Résultat immédiat 2 : Renforcement de la prise en charge institutionnelle du sous-secteur des combustibles domestiques	Cadre de concertation fonctionnel						
Extrant 2.1: Intervention des projets- programmes harmonisée	Nombre de protocoles signés et mis en œuvre entre les projets/programmes						
	Nombre de rencontres tenues entre projets/programmes	0	5	5	5	5	5
Extrant 2.2: Instances de coordination et de pilotage du sous-secteur fonctionnelles	Nombre d'agents recrutés et renforcés adéquats	0	3	3	3	3	3
	Montant Budget de fonctionnement	0	4	4	4	4	4
	Cellule des combustibles domestiques existante	1	3	3	3	3	3
Extrant 2.3 Dispositif de prise en charge de l'offre durable consolidé	Hectares de forêts aménagées						
	Quantité de combustibles ligneux produites dans les forêts aménagées m³	2 514 401,15					
Résultat immédiat 3 : Amélioration de l'accessibilité du gaz butane à tous	Taux de pénétration du gaz butane	SIE 2016					
Extrant 3.1 Prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire harmonisé	Acte réglementaire disponible	0	1	1	1	1	1
Extrant 3.2 Centres d'emplissage secondaires décentralisés mis en place et fonctionnels	Nombre de centres d'emplissage secondaires décentralisés et fonctionnels						

4.4. Domaine d'intervention « amélioration de la gouvernance du secteur »

Le présent domaine d'intervention correspond au résultat prioritaire (intermédiaire) 4 « gouvernance du secteur améliorée ». Il concerne la réalisation du programme 8 « Gouvernance et régulation du secteur » et vise à produire quatre (4) changements ou résultats immédiats. Il s'agit (i) d'un cadre réglementaire et institutionnel renforcé ; (ii) d'un dispositif de régulation du secteur renforcé ; (iii) d'un système de suivi-évaluation fonctionnel et (iv) d'une communication interne et externe du secteur renforcée. Trois (3) indicateurs de résultats intermédiaires sont retenus pour mesurer les progrès enregistrés en matière d'amélioration de la gouvernance du secteur. Il s'agit : (a) du nombre de structures mises en place ; (b) du niveau d'accès à l'information du public et (c) du niveau de transparence dans le secteur.

Tableau n°16 : Cadre de performance de la gouvernance et de la régulation

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLE				
			2019	2020	2021	2022	2023
Résultat prioritaire (intermédiaire) : Amélioration du pilotage, de la coordination et de la gestion administrative du secteur.	nombre de structures mise à niveau	0	2	toutes	toutes	toutes	toutes
	niveau d'accès à l'information du public sur le secteur	CPM					
	Nombre de contrats signés et publiés pour les projets d'infrastructures	ND	75%	75%	75%	100%	100%
Résultat immédiat 1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel	Niveau de conformité de l'organisation	DSR					
	Nombre de textes appliqués	DSR					
Extrant 1.1: Cadre organisationnel et institutionnel du secteur actualisé	Nombre de textes pris relatifs à l'organisation et au fonctionnement du secteur.	DSR					
Extrant 1.2.: Capacités des acteurs du secteur renforcées	Nombre de textes pris	DSR					
	Plan de renforcement de capacités validé	Non	Non	oui	oui	oui	oui
	Niveau d'exécution du plan de renforcement de capacités	ND	ND	100%	100%	100%	100%
Extrant 1.3: Les performances de l'administration générale sont améliorées	Taux d'exécution du budget alloué	96%	100%	100%	100%	100%	100%
	Nombre d'inspections effectuées	2	5	5	5	5	5
	Mise en place d'un budget "Programme"	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Résultat immédiat 2 : Renforcement du dispositif de régulation du secteur	Nombre de mesures réglementaires prises et appliquées						
Extrant 2.1: Mise en place du dispositif de régulation du secteur intermédiaire et aval gazier et du secteur aval des hydrocarbures effective	Lois promulguées	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Procédures réglementaires validées	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Extrant 2.2 : Capacités d'intervention de la CRSE renforcées	Niveau de mise en œuvre du plan d'actions 2019-2023 de la feuille de route électricité (7 actions)						
	Niveau de mise en œuvre du plan d'actions intermédiaire et aval gazier	0	0	28,6%	42,9%	42,9%	100,0%
Résultat immédiat 3 : 2.1.7. Mise en place d'un système d'information des réclamations	Code de l'électricité adopté	Non	Oui				
	Plan de planification intégré et de suivi-évaluation approuvé	Non	Non	Non	Non	Oui	
	Nombre d'agents spécialisés dans la planification énergétique						

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS	VALEURS DE REFERENCE	VALEURS CIBLE				
			2019	2020	2021	2022	2023
Extrant 3.1: mise en place d'un système de planification intégrée et unifiée du secteur effective	Nombre d'outils fonctionnels	5					
	Document référentiel de planification						
	Part du budget allouée	1					
Extrant 3.2 : système intégré de suivi-évaluation fonctionnel	Nombre de rapports trimestriels de suivi	0	2	3	4	4	4
	Rapport de performance annuel	0	3	8	8	8	8
	Document référentiel de suivi-évaluation						
	Outils de suivi-évaluation fonctionnels	2	2	3	4	4	4
	Part du budget allouée	ND	74%	80%	85%	90%	95%
Résultat immédiat 4 : Amélioration de la Communication interne et externe du secteur.	Niveau de visibilité du secteur	BPC					
Extrant 4.1 : Stratégie de communication du secteur validée.	Niveau de mise en œuvre du plan de communication	Non	Oui	oui	oui	oui	oui
Extrant 4.2 : moyens financiers des structures et acteurs de la communication du secteur renforcés	Volume budgétaire alloué						
	Niveau d'exécution du budget	ND	74%	80%	85%	90%	95%
Extrant 4.3 : Plan d'actions de communication sectorielle mis en œuvre	Nombre de groupe-cibles touchés						
Résultat immédiat 5 : Amélioration de la prise en charge du genre dans la politique énergétique .	Prise en charge effective						
Extrant 5.1 : Stratégie sectorielle genre validée	Stratégie genre disponible	Non	Oui	oui	oui	oui	oui
Extrant 5.2 : Plan d'actions genre mis en œuvre	Niveau de budget exécuté	Consultant ASER ENDEV PED PROGEDE					

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique de la LPDSE 2019-2023

LOGIQUE D'INTERVENTION	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	hypothèses et risques
Résultat ultime: Accès large à une énergie durable, de qualité et à moindre coût assuré			
Résultat prioritaire (intermédiaire) 1 : Sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures (en qualité et en quantité suffisante et à moindre coût)	Ratio de diminution du prix des hydrocarbures Niveau de respect du stock de sécurité (en jours par mois)		
Résultat immédiat 1.1 : Accroissement de la production locale de pétrole et de gaz.. Résultat immédiat 1.2 : Augmentation des capacités de raffinage et amélioration de la qualité des produits pétroliers Résultat immédiat 1.3 : Augmentation et décentralisation des capacités logistiques (réception, transfert, stockage) de l'aval du sous-secteur des hydrocarbures.	Volume de pétrole produit (barils) Volume de gaz produit (Nm3) Taux de croissance de la capacité de raffinage de pétroles Ratio de normes respectées Quantité annuelle de produits pétroliers stocké		
Résultat prioritaire (intermédiaire) 2 : Amélioration de l'accès à une électricité de qualité, à moindre coût et respectueuse de l'environnement	Taux d'électrification national Diminution du prix de l'électricité Quantité de CO2 évitée		
Résultat immédiat 2.1 : Renforcement et optimisation du système d'offre d'électricité	Coût de production du kWh	Rapports d'activités, PV de réception de travaux, Date de mise en service commercial	

LOGIQUE D'INTERVENTION	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	hypothèses et risques
	Taux de disponibilité (kd)	Rapports d'activités Mouvement d'Energie, Distribution	
Résultat immédiat 2.2 Amélioration de l'accès à l'électricité de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'électrification rurale • Taux d'électrification urbaine • Taux de couverture • Fréquence coupure clientèle SAIFI • Durée coupure clientèle SAIDI (heure) 	SIE SIE PV de réception de travaux PV de réception de travaux	
Résultat immédiat 2.3 : Renforcement de la pénétration des énergies renouvelables	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le RI et RNI	Rapports d'activités Mouvement d'Energie	
Résultat immédiat 2.4 : Renforcement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'énergie totale mobilisées sur les consommations finales (quantité) en GWh • Economies d'énergie totale mobilisées sur les consommations finales (% base 2018) • Economies financières totales obtenues en Millions FCFA • Conditions cadres pour le développement de la maîtrise de l'énergie mises en place : Loi et/ou mécanisme de financement 		
Résultat prioritaire (intermédiaire) 3 : Amélioration de l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson	Consommation de charbon et de bois de chauffe par habitant Taux de pénétration des équipements efficaces		
Résultat immédiat 3.1 : Utilisation accrue des équipements modernes de cuisson et des combustibles de substitution	Part des ménages utilisant les équipements modernes de cuisson Taux de pénétration des combustibles de substitution		
Résultat immédiat 3.2 : Renforcement de la prise en charge institutionnelle du sous-	Cadre de concertation fonctionnel		

LOGIQUE D'INTERVENTION	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	hypothèses et risques
secteur des combustibles domestiques			
Résultat immédiat 3.3 : Amélioration de l'accessibilité du gaz butane à tous	Taux de pénétration du gaz butane	Rapport Directions des Hydrocarbures	
Résultat prioritaire (intermédiaire) 4 Amélioration du pilotage, de la coordination et de la gestion administrative du secteur..	Nombre de structures mise à niveau Niveau d'accès à l'information du public sur le secteur Nombre de contrats signés et publiés pour les projets d'infrastructures		
Résultat immédiat 4.1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel	Code de l'électricité adopté Plan de planification intégré et de suivi-évaluation approuvé		
Résultat immédiat 4.2 : Renforcement du dispositif de régulation du secteur	Nombre de mesures régulatrices prises et appliquées		
Résultat immédiat 4.3 : Amélioration du système de Planification et de suivi-évaluation du secteur	Niveau de visibilité du secteur		
Résultat immédiat 4.4 : Amélioration de la Communication interne et externe du secteur..	Prise en charge effective		
		Conditions Préalables	Existence de ressources humaines et financières de qualité

Annexe 2. Méthodologie et limites

Les éléments de méthode préconisés pour la réalisation de la mission s'ordonnent autour des finalités déclarées par les TDR. De façon générale, le mandat consiste à « ... opérationnaliser les orientations dégagées dans la lettre de politique Développement du Secteur de l'énergie et à « prolonger la lettre de politique sectorielle ». Plus spécifiquement, il s'agit de mobiliser les outils propres à la planification opérationnelle, d'élaborer, d'une part, le plan d'actions de la LPDSE 2019-2023 et, d'autre part, de définir un cadre de mesure de la performance incluant la définition des indicateurs pertinents et de leur situation de référence. Cette partie de la note présente pour chaque dimension de l'exercice, la démarche générale et les outils mobilisés.

L'élaboration du plan d'actions quinquennal de la LPDSE 2019-2023 se fera suivant une démarche en cohérence avec les principes de la GAR définie et ordonnée par le guide méthodologique. A ce titre, il sera procédé tout d'abord à l'élaboration du cadre de résultats de la LPDSE en rapport au contenu du document de planification stratégique validé.

Dans ce cadre, le support usuel (matrice de cadre de résultats) sera renseigné à partir d'une mise à plat d'un modèle logique de la politique sectorielle articulée dans les différents programmes et actions déjà identifiés. Cet exercice permettra de spécifier les résultats escomptés à court et moyen termes et de proposer des indicateurs objectivement vérifiables pour chacun d'eux (impact, effets, produits). Il permettra également de préciser les sources de vérification et les hypothèses et risques.

La définition des indicateurs objectivement vérifiables est donc une étape de l'élaboration du cadre de résultats. Elle se fera dans le contexte de cette mission à partir de la modélisation et de la stratification des principaux résultats recherchés que compose la LPDSE à l'horizon 2023. La sélection des indicateurs se fera à partir d'un certain nombre de critères et principes en cohérence avec les objectifs de développement d'un système de suivi-évaluation efficace et efficient au regard des capacités statistiques du secteur et de la disponibilité des données.

La définition d'un cadre de performance inclut la réalisation de la situation de référence ainsi que les jalons et les cibles des indicateurs pré-identifiés. Elle se fera à partir de l'outil matrice « cadre de performance ». Cette matrice propre à la mesure de la performance présente pour chaque indicateur de résultat la valeur de référence (2018), ainsi que les valeurs cibles (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023). Elle permettra également de procéder à l'analyse de leur variation dans le temps à travers les observations à noter dans sa dernière colonne.